



LES SABLES-D'OLONNE AGGLOMÉRATION (85)

2023

➤ **Un document cartographique pour une vision globale des enjeux environnementaux du territoire**



sommaire



04

04
06

Géographie administrative du territoire

Localisation de la communauté d'agglomération en Pays de la Loire
Les communes

08

08
10
12

Géographie physique du territoire

Le relief et les zones de pente
La géologie
Les unités paysagères

14

14
16
18
20
22
24
26

Milieux naturels

Les cours d'eau classés liste 1 et 2
L'état écologique des masses d'eau
Les zones humides
Les étangs
Les mares (< 500 m²)
Les boisements
Les haies

28

28
30
32
34

Aménagement du territoire

L'occupation du sol
L'usage du sol
L'agriculture : Le Registre Parcellaire Graphique
La pollution lumineuse

36

36
42
46
50
54
58
64
66

Biodiversité

Les plantes à fleurs et fougères
Les amphibiens
Les reptiles
Les oiseaux
Les mammifères
Les invertébrés
Les cours d'eau patrimoniaux
Le Schéma Régional de Cohérence Écologique

68

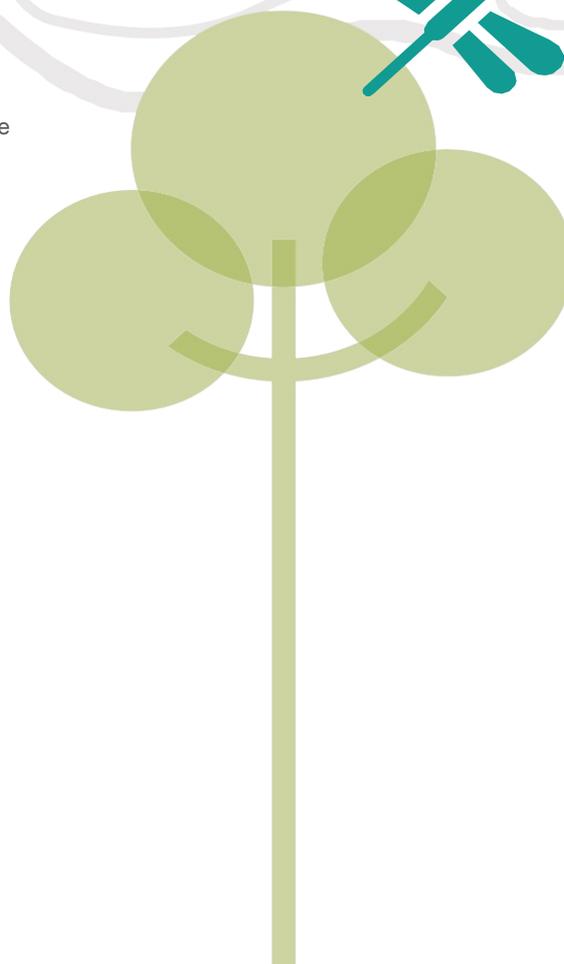
68
70
72

Zonage nature

Les Zones Naturelles d'intérêt Écologique
Les Espaces Naturels Sensibles
Les réserves et sites Natura 2000

74

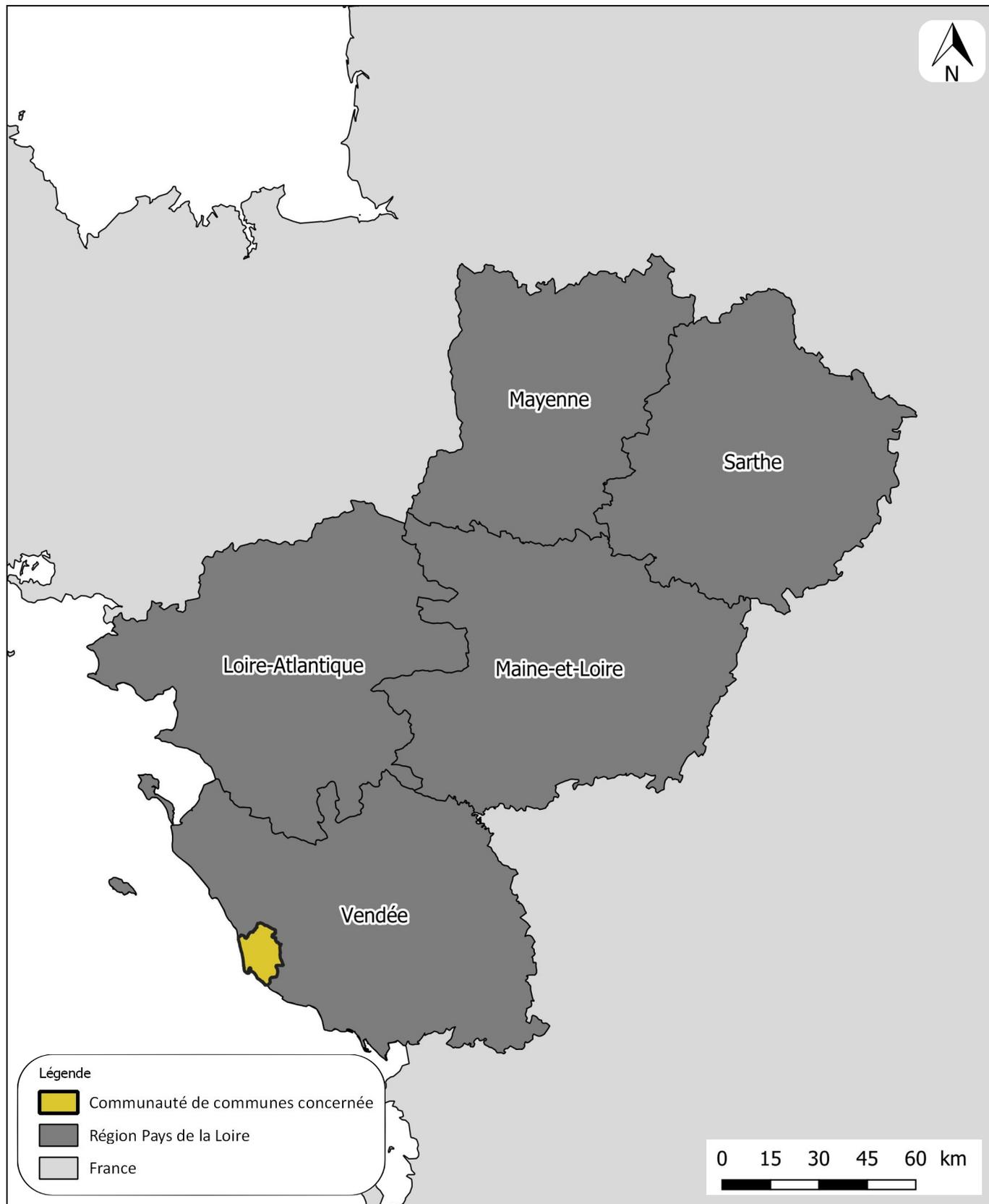
Synthèse des enjeux



géographie administrative

DU TERRITOIRE

Localisation
de la communauté d'agglomération
en Pays de la Loire



LES SABLES-D'OLONNE

AGGLOMÉRATION (85)

Les Sables d'Olonne Agglomération se situe dans la région des Pays de la Loire, à l'ouest du département de la Vendée.

Elle a été créée en 2017 à la suite de la fusion des communautés de communes des Olonnes et de l'Auzance et de la Vertonne et au rattachement de Saint-Mathurin.

L'ESSENTIEL

- Région des Pays de la Loire
- Département de la Vendée
- Fusion de deux communauté de communes

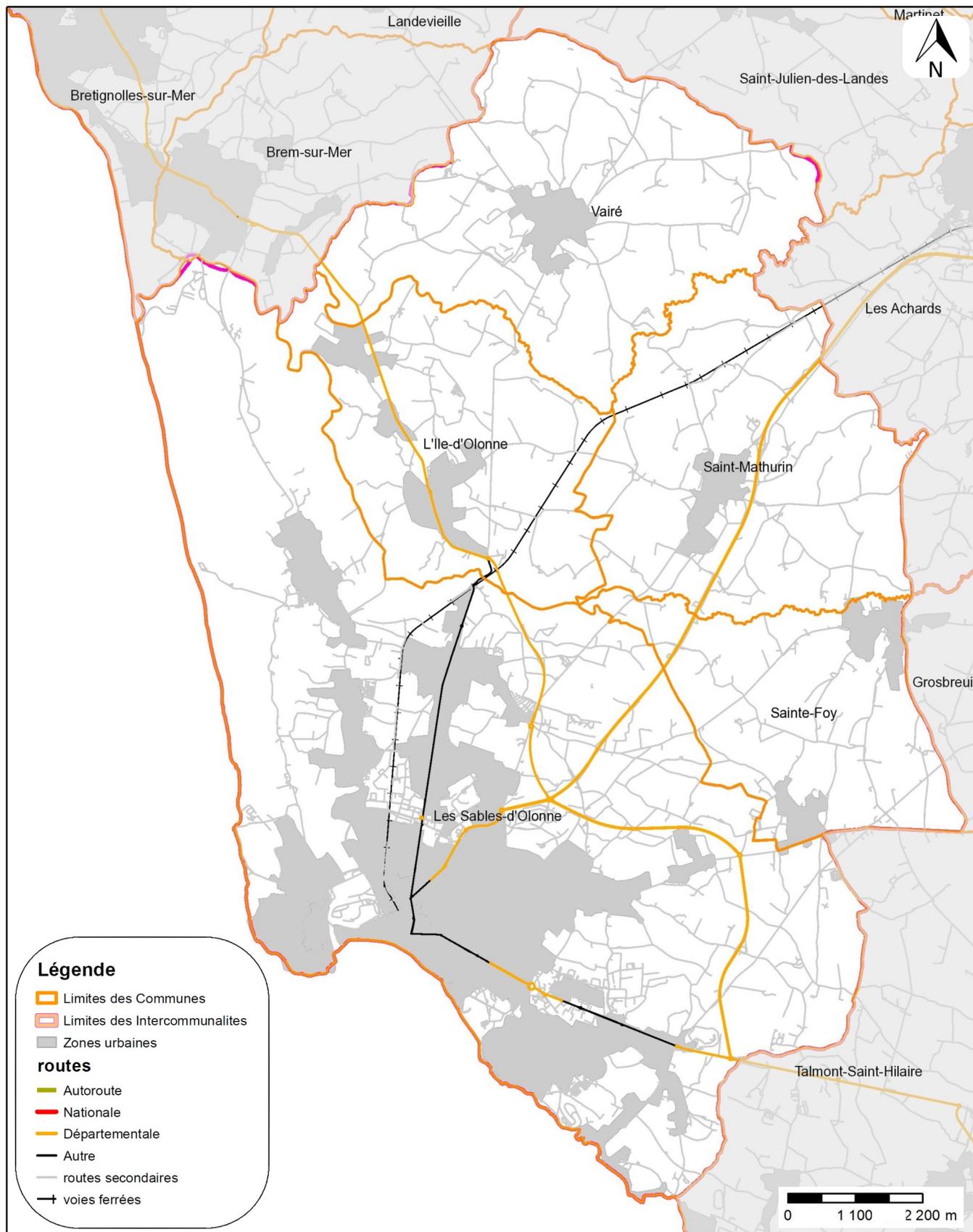


Lac de Tanchet - © Office de Tourisme des Sables d'Olonne

géographie administrative

DU TERRITOIRE

Les communes



LES SABLES-D'OLONNE

AGGLOMÉRATION (85)

D'une superficie d'environ 173 km², les Sables d'Olonne Agglomération regroupe aujourd'hui 5 communes : les Sables d'Olonne, l'Île d'Olonne, Vairé, Saint-Mathurin et Sainte-Foy. La commune des Sables d'Olonne est née en 2019 de la fusion des communes des Sables d'Olonne, de Château d'Olonne et d'Olonne-sur-Mer.

Elle compte près de 55 000 habitants, soit 320 habitants/km² en moyenne. La ville principale est les Sables d'Olonne représentant plus de 80% de la population de la communauté d'agglomération, avec plus de 46 000 habitants.

L'ESSENTIEL

- 173 km² de superficie
- Plus de 55 000 habitants

Superficie, population et densité par communes (Source : INSEE 2020)

Commune	Superficie (km ²)	Population	Densité
Les Sables d'Olonne	86.07	46 941	545.38
L'Île d'Olonne	19.56	2 699	137.99
Sainte-Foy	15.72	2 115	134.54
Saint-Mathurin	23.9	2 245	93.93
Vairé	28.28	1 660	58.70
CA Les Sables d'Olonne	173.53	55 660	320.75

Classement par ordre d'importance : ■ 1 ■ 2 ■ 3

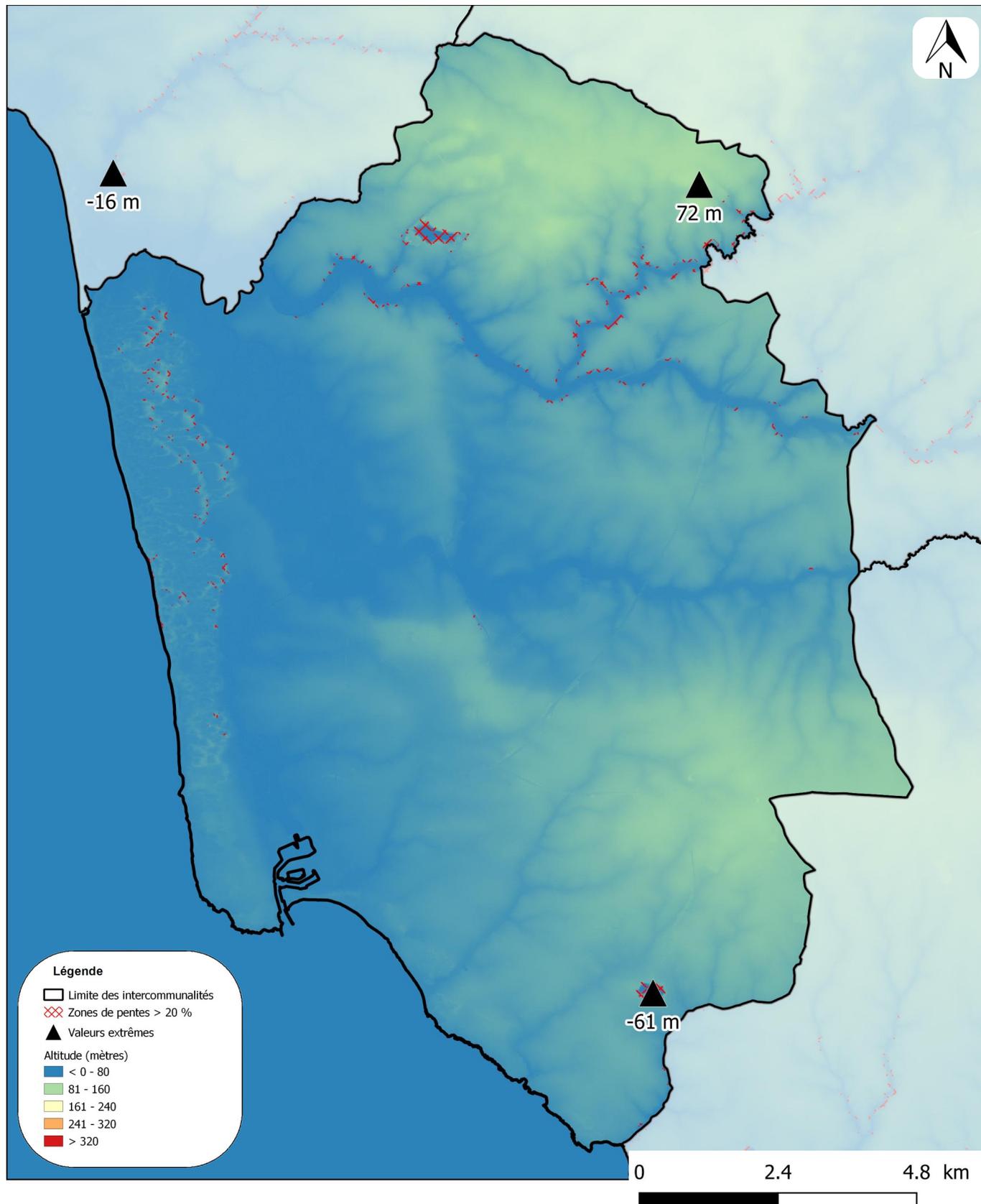


Les Sables-d'Olonne - © Florian Pépellin

géographie physique

DU TERRITOIRE

Le relief



LES SABLES-D'OLONNE

AGGLOMÉRATION (85)

Le relief de la communauté d'agglomération suit nettement le réseau hydrographique du territoire. En effet, l'agglomération se compose d'un relief modelé en creux, créé par les différentes rivières et leurs affluents qui traversent le territoire. Les zones les plus basses se situent à l'ouest de la communauté d'agglomération du fait d'un réseau hydrographique plus important qu'à l'est. Les points les plus bas sont concentrés sur l'ancienne commune de Château-d'Olonne avec un niveau d'environ -61 mètres d'altitude. À l'inverse, les zones les plus hautes se rencontrent dans le bocage de Vairé, au nord-est du territoire à 72m d'altitude.

L'agglomération est traversée par l'Auzance au nord et la Vertonne au sud ; ce qui explique le relief créé par la vallée à l'est du territoire et qui contraste avec la zone ouest où la présence de marais domine.

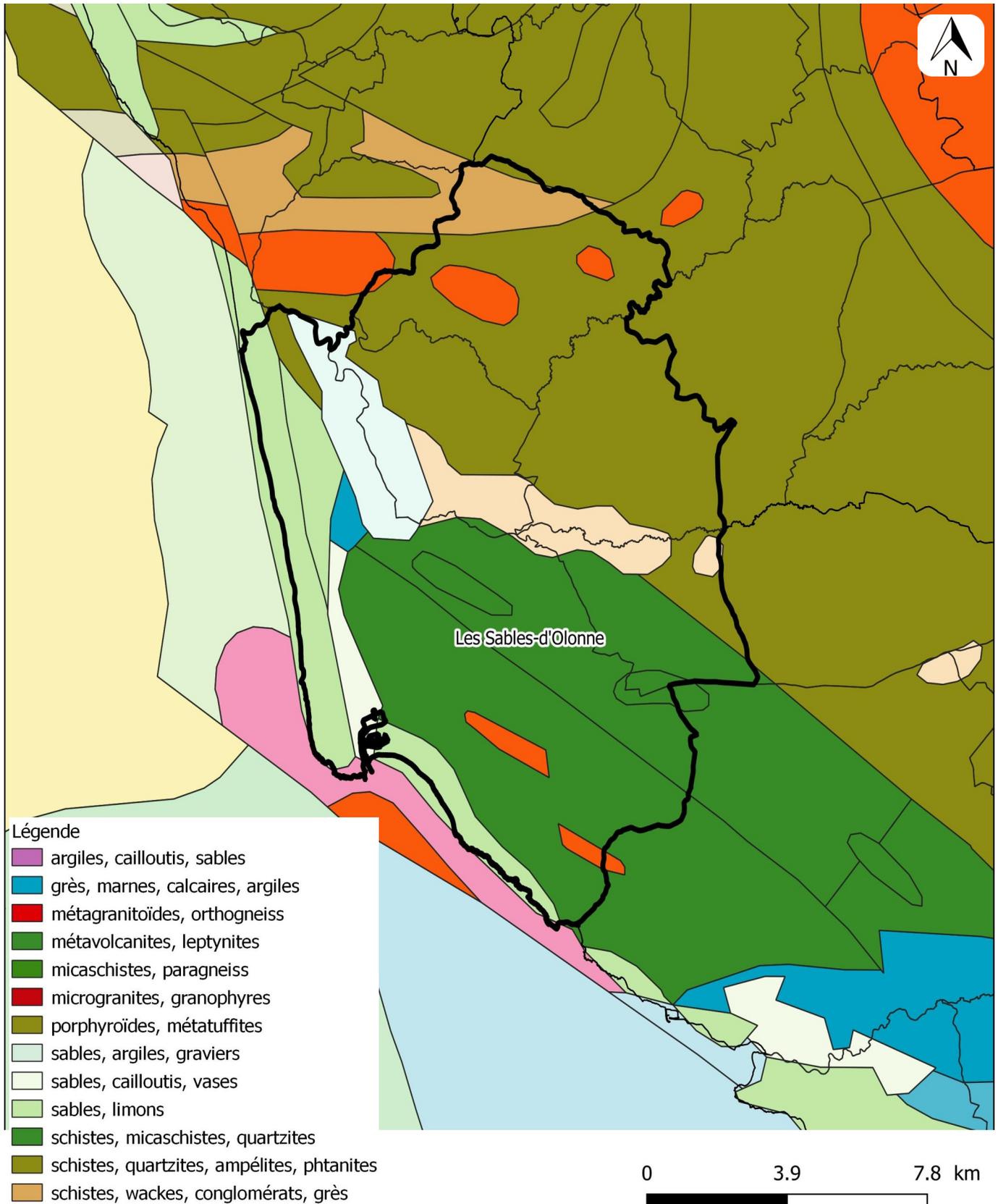
L'ESSENTIEL

- Faible altitude sur la majorité de territoire

Les zones de pentes sont mises en évidence car elles sont souvent composées de milieux secs favorables à la biodiversité et où la gestion mécanique est souvent absente.



Les Sables d'Olonne - © Yves LC



LES SABLES-D'OLONNE AGGLOMÉRATION (85)

La communauté d'agglomération est en grande partie constituée de schistes dans les terres tandis que la partie littorale se compose essentiellement de sables, d'argiles et de graviers. Les marais sont, quant à eux, essentiellement composé d'argiles, de sables et de vases. Une poche de grès est également présente au cœur des marais.

L'ESSENTIEL

- Dominance de schistes et de sables

La géologie permet de comprendre les types d'occupation des sols qui influencent la biodiversité d'un territoire.



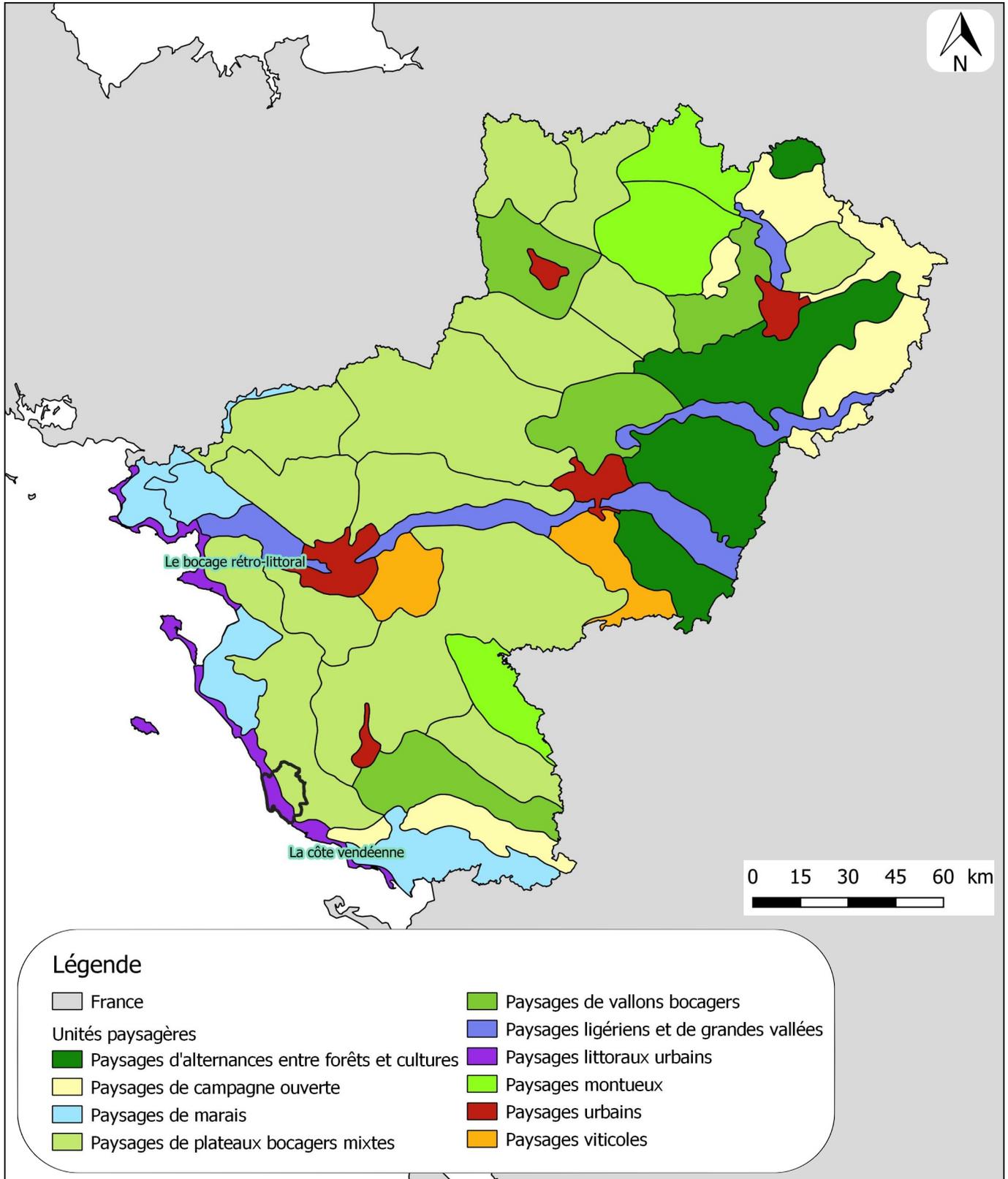
54 LES SABLES D'OLONNE - Les Rochers et la Jetée de la Chaume

Les Sables-d'Olonne-jetée de la Chaume - © auteur inconnu

géographie physique

DU TERRITOIRE

Les unités paysagères



LES SABLES-D'OLONNE

AGGLOMÉRATION (85)

Le paysage de la région des Pays de la Loire est décomposé en 49 unités paysagères nommées individuellement et réparties dans 10 familles principales.

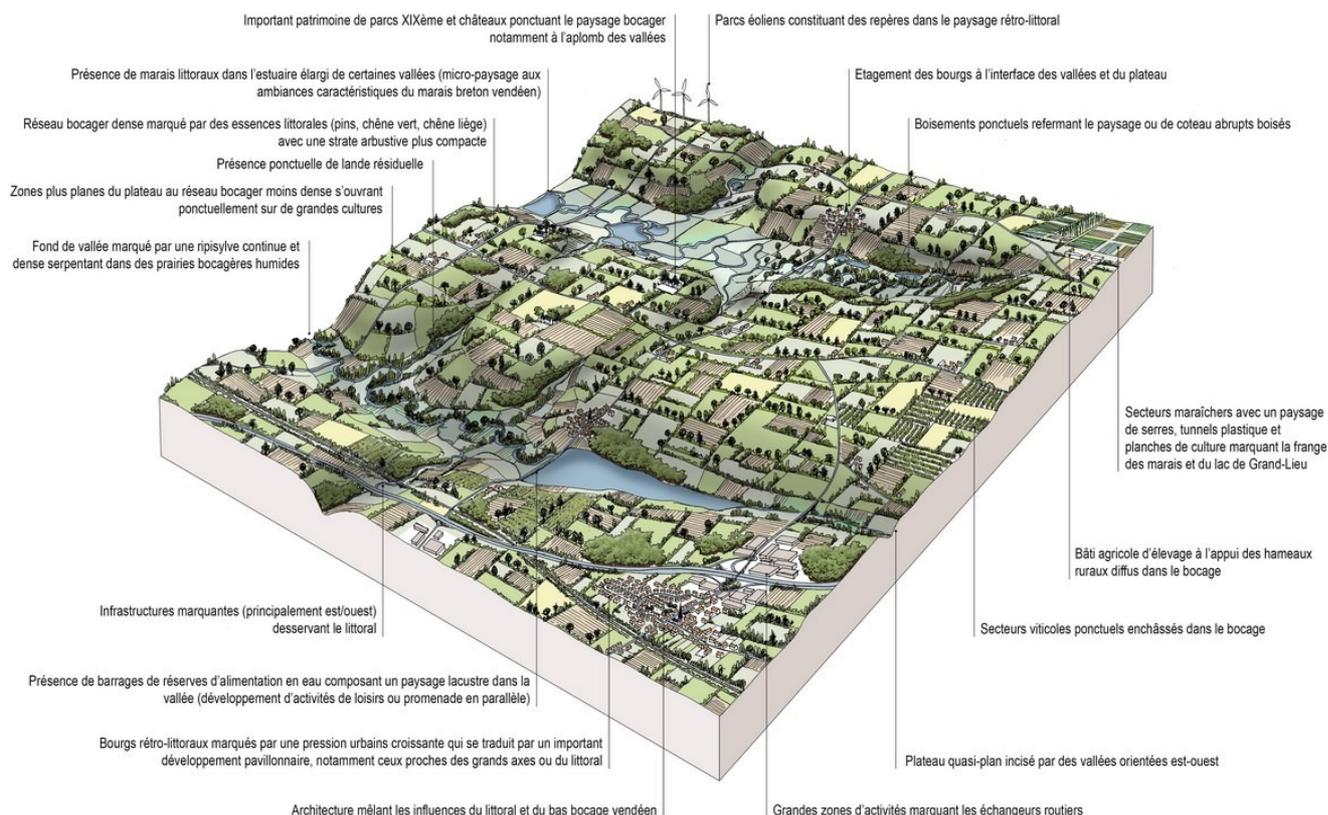
Les Sables d'Olonne Agglomération s'étend sur 2 familles paysagères : des paysages littoraux urbains avec la côte vendéenne et la ville des Sables d'Olonne à l'ouest et des paysages de plateaux bocagers mixtes avec le bocage rétro-littoral, à l'est, avec les villes de Saint-Mathurin, de Vairé et de Sainte-Foy.

L'ESSENTIEL

- Deux unités paysagères : littoral urbain et bocage

Un paysage est un partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leur interrelations (art.1, convention européenne du paysage).

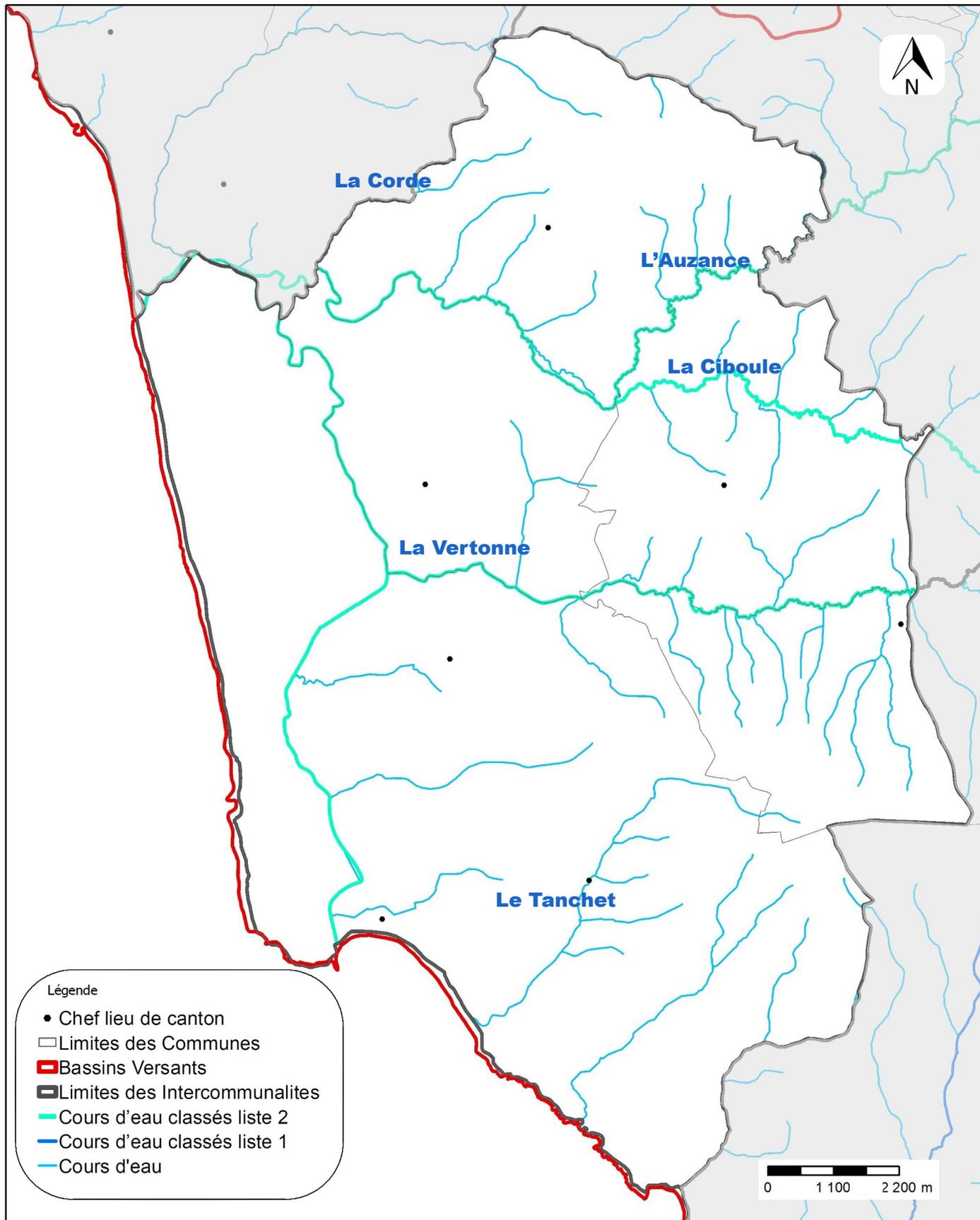
Bloc-diagramme de l'unité paysagère du bocage rétro-littoral (40)



milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les cours d'eau classés
liste 1 et 2



LES SABLES-D'OLONNE

AGGLOMÉRATION (85)

En vue de restaurer le bon état écologique des cours d'eau prévu par la directive cadre européenne sur l'eau, la loi sur l'eau de 2006 prévoit un système de classement des cours d'eau en deux listes :

- La liste 1 vise à prévenir la dégradation et préserver la fonctionnalité de cours d'eau à forte valeur patrimoniale. Ainsi elle vise la non-dégradation de la continuité écologique, par l'interdiction de création de nouveaux obstacles à la continuité.

- La liste 2 vise la restauration de la continuité écologique, par l'obligation de restaurer la circulation des poissons migrateurs et le transport suffisant des sédiments, dans un délai de 5 ans après l'arrêté de classement.

Les deux plus grands cours d'eau ayant un linéaire sur liste 1 sont : l'Auzance de la source jusqu'à la mer avec 18 km de cours d'eau et la Vertonne de la source jusqu'à la confluence avec l'Auzance sur 17 km.

Ces deux cours d'eau sont également classés en liste 2 : 18 km pour la Vertonne et 17 km pour l'Auzance.

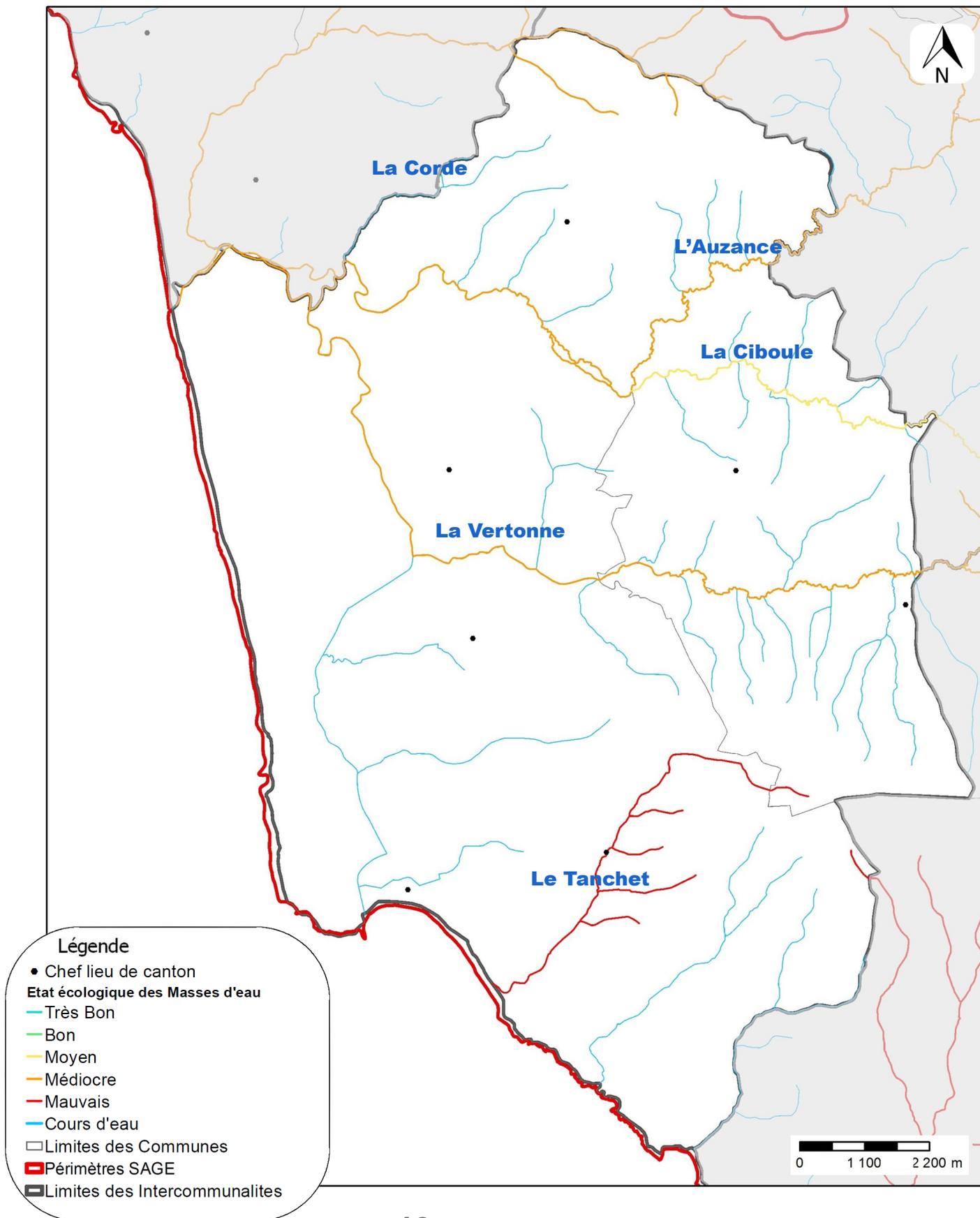
L'ESSENTIEL

- L'Auzance et la Vertonne classées liste 1 et 2

milieux naturels

DU TERRITOIRE

L'état écologique des masses d'eau



LES SABLES-D'OLONNE

AGGLOMÉRATION (85)

L'état écologique des masses d'eau est déterminé selon des éléments de qualité biologique (présence ou l'absence de certaines espèces de poissons, d'invertébrés, etc.), des éléments de qualité physico-chimique (température, l'oxygène dissous, etc.) et des éléments de qualité hydromorphologique (variations de la largeur du lit, sinuosité, etc.).

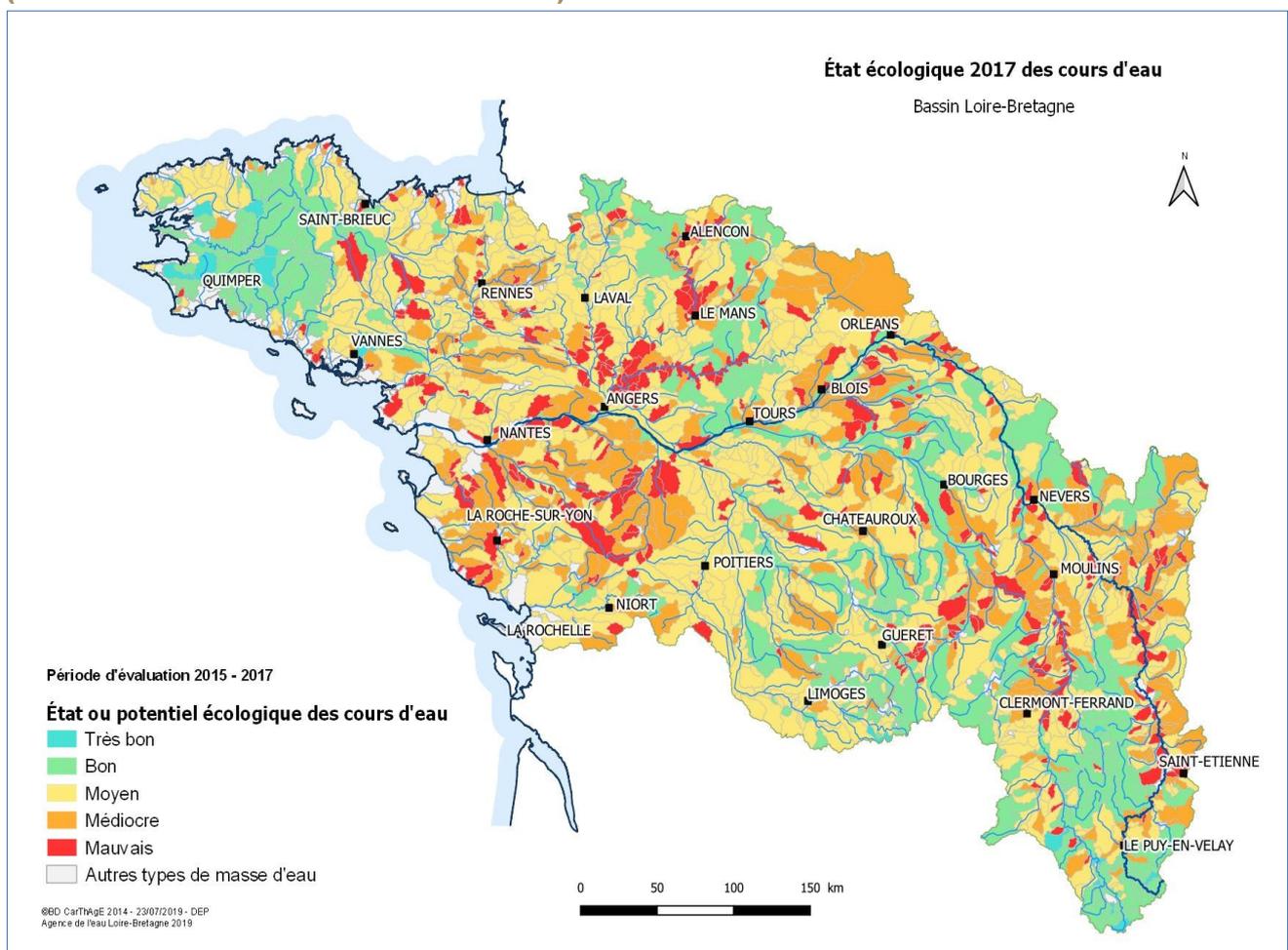
Aucun cours d'eau de la communauté d'agglomération n'est classé en très bon et bon état écologique : 66 % sont jugés médiocre (soit 42 km) et 22 % en mauvais état (soit 14 km).

En 2017, seules 11 % des masses d'eau atteignent un bon état écologique, en région Pays de la Loire. En Vendée, 2 % des masses d'eau sont en bon état, 38 % en état moyen, 39 % en état médiocre et 20 % en mauvais état.

L'ESSENTIEL

- 100 % des cours d'eau étudiés en état écologique moyen à mauvais

État écologique des masses d'eau (Source : INSEE 2019 & IFREMER 2019)



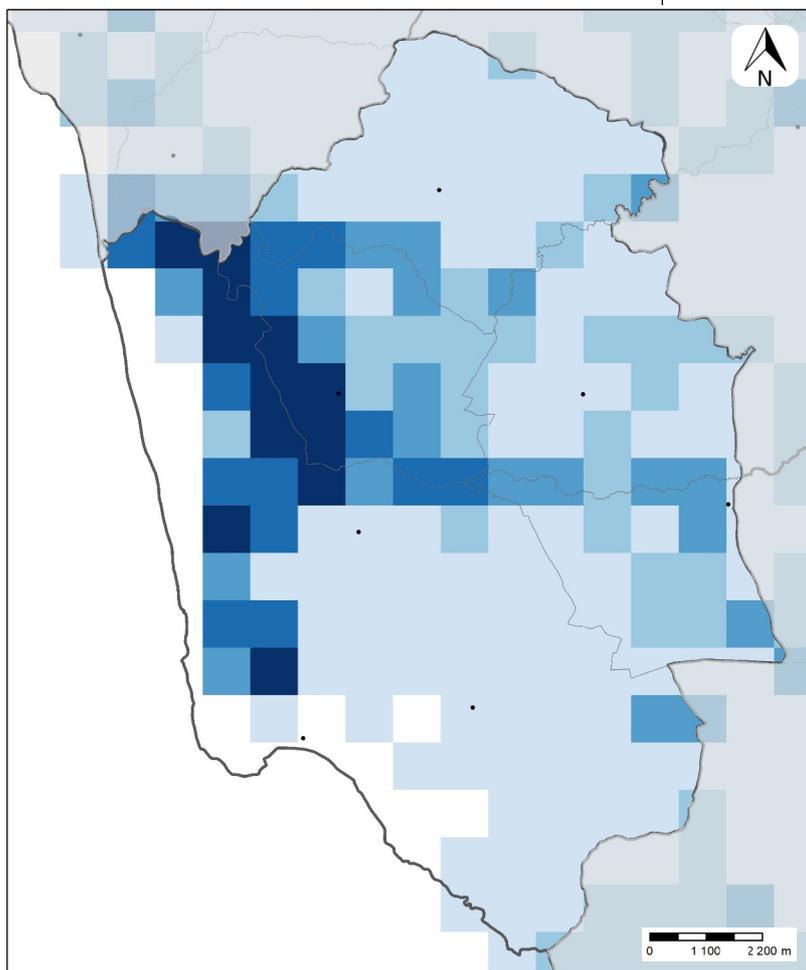
milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les zones humides

Légende

- Chef lieu de canton
- Zones Humides
- Cours d'eau
- Limites des Communes
- ▭ Bassins Versants
- ▭ Limites des Intercommunalites



Légende

- Chef lieu de canton
- Limites des Communes
- ▭ Limites des Intercommunalites
- densité zones humides hors plan d'eau
- Pas de zones humides
- Inférieur à 5 %
- de 5 à 10 %
- de 10 à 25 %
- de 25 à 50 %
- Supérieur à 50 %

LES SABLES-D'OLONNE

AGGLOMÉRATION (85)

Les zones humides sont des milieux qui abritent une forte biodiversité avec de nombreuses espèces patrimoniales, comme par exemple des plantes (la Grande douve, la Spiranthe d'été, ...). Sur la communauté d'agglomération, 17 km² de zones humides (soit 10 % du territoire) ont été prélocalisés par la DREAL, c'est à dire identifiés comme étant des zones humides potentielles. Les marais arrière-littoraux constituent les principales zones humides du territoire.

Ailleurs, les zones humides sont rares. Elles sont principalement présentes sur la commune de Vairé, en périphérie directe de l'Auzance. D'autres espaces sont également pré-localisés aux abords de la Vertonne.

L'ESSENTIEL

• 1 765 hectares de zones humides pré-localisées

Superficie et pourcentage de zones humides par commune (Source : DREAL 2021)

Commune	Superficie (km ²)	Surface zones humides (km ²)	% de la superficie du territoire
Les Sables d'Olonne	86.07	10.86	6.28
L'Ile d'Olonne	19.56	5.59	3.23
Sainte-Foy	15.72	0.08	0.05
Saint-Mathurin	23.90	0.17	0.10
Vairé	28.28	0.92	0.53
CA Les Sables d'Olonne	173.53	17.62	10.18

Classement par ordre d'importance : 1 2 3

Réglementation sur les zones humides

(Art. L211-1 du Code de l'environnement)

Les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Les zones humides sont protégées par le Code de l'environnement qui instaure et définit l'objectif d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Les réalisations d'installations, ouvrages, travaux ou activités qui peuvent avoir un effet sur la ressource en eau ou les écosystèmes aquatiques sont soumises à autorisation ou déclaration administrative.

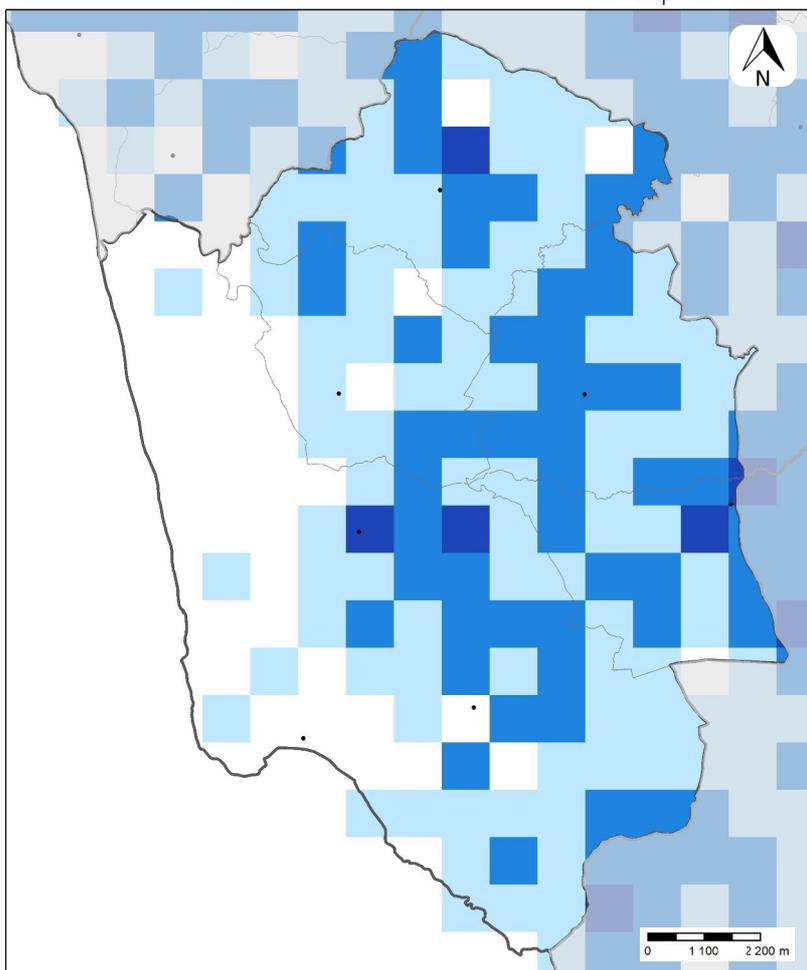
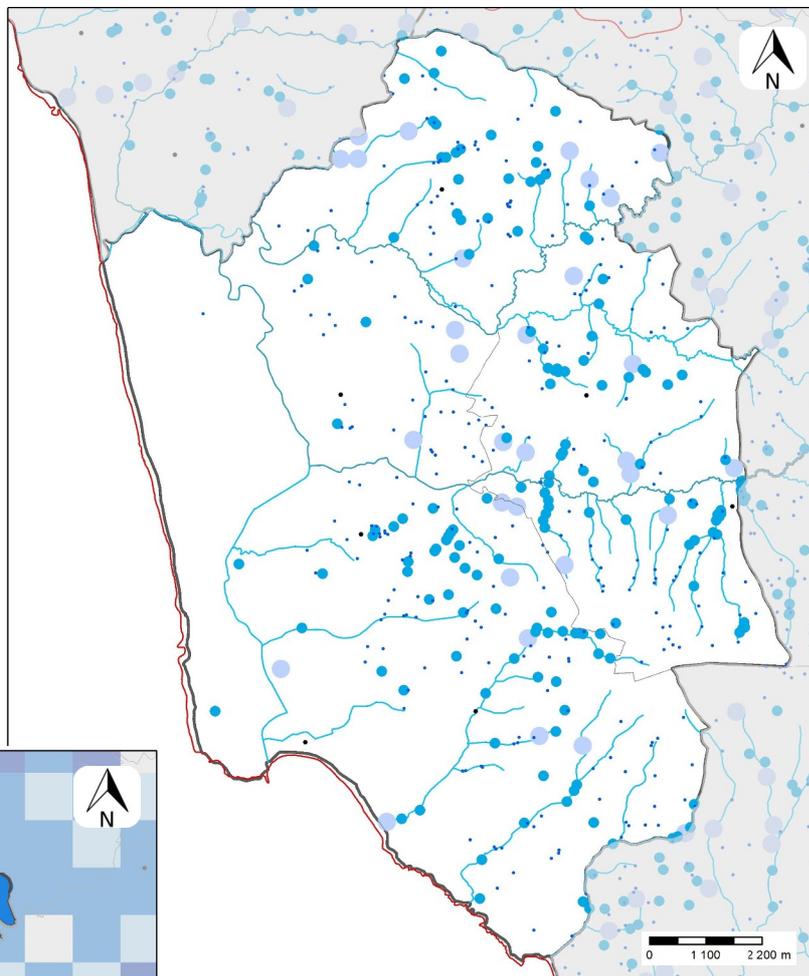
milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les étangs

Légende

- Chef lieu de canton
- plans d'eau supérieurs 100m²
 - 100 à 1000 m²
 - 1000 à 10000 m²
 - 1 à 10 ha
 - > 10 ha
- Cours d'eau
- Limites des Communes
- ▭ Bassins Versants
- ▭ Limites des Intercommunalites



Légende

- Chef lieu de canton
- Limites des Communes
- ▭ Limites des Intercommunalites
- Densité d'étangs
- Nombre d'étangs au km²
- aucun étang
- de 1 à 3 étangs
- de 4 à 8 étangs
- de 9 à 15 étangs
- > à 15 étangs

LES SABLES-D'OLONNE

AGGLOMÉRATION (85)

L'Office Français de la Biodiversité définit un étang comme un « plan d'eau d'origine naturelle ou artificielle, de faible profondeur sans stratification thermique stable. Il est alimenté essentiellement par son bassin pluvial ». La plupart des étangs présents sur la communauté d'agglomération sont localisés sur la commune des Sables d'Olonne qui en comptabilise 182. La densité d'étang sur la commune est toutefois la plus faible avec deux étangs par km². La commune de Vairé possède 89 étangs et Sainte-Foy, 77 étangs. Celle-ci possède la densité la plus importante avec près de cinq étangs par km².

Pour rappel différents structures (EPTB Vienne, OFB, IRSTEA de Bordeaux, ...) ont effectuées des études concernant les impacts des plans d'eau sur les cours d'eau et milieux naturels, elles vont toutes dans le même sens et indiquent des impacts similaires, soit :

- **Impact sur la qualité physico-chimique de l'eau** : augmentation de la T°C du cours d'eau à l'aval du plan d'eau, diminution du taux d'oxygène dans le cours d'eau aval, impact pH et nutriments ;
- **Impact sur le débit du cours d'eau** : évaporation de 0,4 l/s/ha (22 mm par semaine) à 4 l/s/ha par forte chaleur ;
- **Impact sur les habitats** : étang en lieu et place de cours d'eau et/ou zones humides, colmatage du cours d'eau aval et/ou érosion des berges lors de certaines vidanges ;
- **Impact sur la continuité écologique** ;
- **Impact sur les peuplements piscicoles** : dérive des peuplements.

L'ESSENTIEL

- Près de la moitié des étangs sur les Sables d'Olonne

Nombre d'étangs par superficie par commune

Commune	Superficie (km ²)	Nombre d'étangs	Densité par km ²
Les Sables d'Olonne	86.07	182	2.11
L'Ile d'Olonne	19.56	44	2.25
Sainte-Foy	15.72	77	4.90
Saint-Mathurin	23.90	75	3.14
Vairé	28.28	89	3.15
CA Les Sables d'Olonne	173.53	467	2.69

Classement par ordre d'importance : 1 2 3

Réglementation sur les plans d'eau

Pour être en règle, un plan d'eau doit être déclaré auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) de la Vendée. Pour statuer sur la procédure administrative applicable à la régularisation d'un ouvrage existant, les critères déterminants sont : la date de création de l'ouvrage, sa connexion avec le réseau hydrographique et la réglementation applicable à sa création.

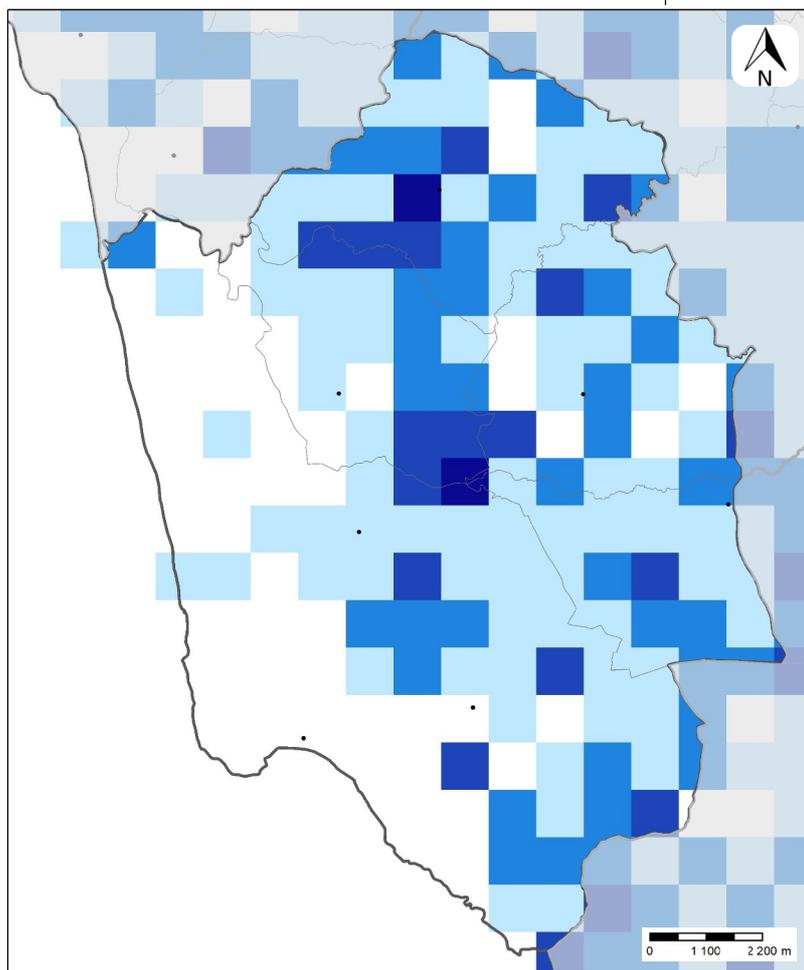
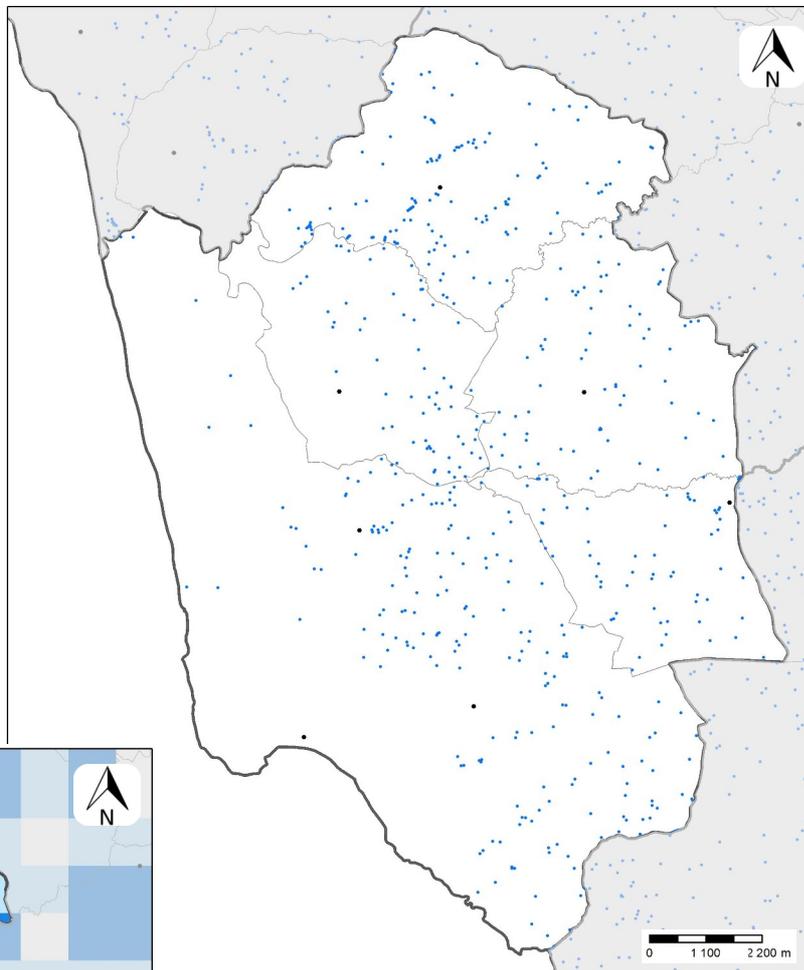
milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les mares (< 500 m²)

Légende

- Chef lieu de canton
- Mares
- Limites des Communes
- ▬ Limites des Intercommunalites



Légende

- Chef lieu de canton
 - Limites des Communes
 - ▬ Limites des Intercommunalites
- Densité de mares**
Nombre mares au km²
- aucune mare
 - de 1 à 2 mares
 - de 3 à 5 mares
 - de 6 à 8 étangs
 - > à 8 mares

LES SABLES-D'OLONNE

AGGLOMÉRATION (85)

La présence des mares est liée à différents usages historiques. Ils peuvent expliquer qu'elles soient plus présentes dans certaines communes que dans d'autres.

À l'instar des étangs, les mares s'observent surtout sur la commune des Sables d'Olonne (194) et de Vairé (126). Cette dernière possède une bonne connectivité entre les mares puisqu'elle possède près de cinq mares au km².

Globalement, l'EPCI possède un bon réseau de mares, puisqu'elle en comptabilise plus de 500. Elles sont davantage présentes au sud de l'agglomération et au nord-ouest, sur les territoires bocagers. Sans surprise, très peu sont présentes sur le littoral.

Des travaux conduits en Angleterre ont permis de montrer qu'afin d'avoir une bonne connectivité entre les mares, il était nécessaire d'avoir entre quatre et huit mares au km². Nous estimons donc que ce territoire possède une mauvaise connectivité entre les mares puisque la densité de mares au km² s'élève à 3 seulement.

L'ESSENTIEL

- Bonne densité de mare au centre du territoire

Nombre de mares par superficie par commune

Commune	Superficie (km ²)	Nombre de mares	Densité par km ²
Les Sables d'Olonne	86.07	194	2.25
L'Ile d'Olonne	19.56	63	3.22
Sainte-Foy	15.72	63	4.01
Saint-Mathurin	23.90	70	2.93
Vairé	28.28	126	4.46
CA Les Sables d'Olonne	173.53	516	2.97

Classement par ordre d'importance : 1 2 3

Réglementation sur les mares

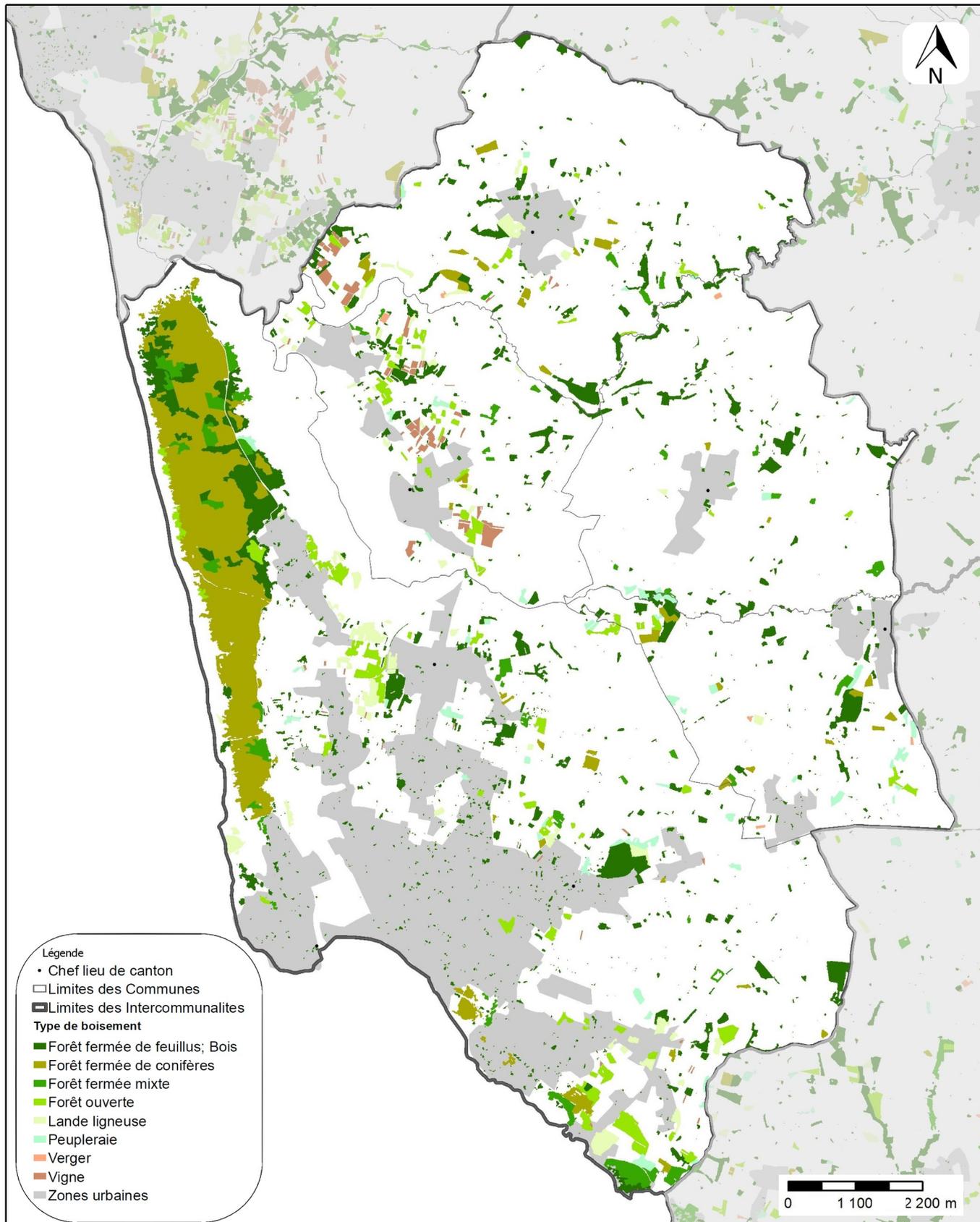
(Art. L211-1 du Code de l'environnement)

Les mares sont définies comme une étendue d'eau superficielle de petite taille et de faible profondeur, permanente ou saisonnière. D'après la loi sur l'eau et le Code de l'environnement, le comblement d'une mare est soumis soit à autorisation, soit à déclaration préalable. C'est le préfet par l'intermédiaire des services de l'État qui donne son accord pour cette action.

milieux naturels

DU TERRITOIRE

Les boisements



LES SABLES-D'OLONNE

AGGLOMÉRATION (85)

Les Sables d'Olonne Agglomération compte plus de 2 300 hectares de boisements ce qui représente 13% du territoire. Ils sont principalement composés de forêts fermées de conifères, notamment sur la côte ouest, aux Sables d'Olonne. Le territoire est aussi doté de forêts de feuillus, tandis que les forêts mixtes sont moins présentes.

Cette diversité de milieu crée une mosaïque d'habitats intéressante pour la biodiversité.

Les boisements sont des milieux accueillant une grande diversité de faune et de flore. Le type de boisement, son âge et sa gestion influencent le potentiel d'accueil pour la biodiversité. Les boisements les plus riches sont ceux ayant un grand nombre d'essences différentes et qui sont composés de vieux arbres et d'arbres morts sur pied et au sol.

L'ESSENTIEL

- 2300 ha de boisement
- Forêts fermées de conifères majoritaire

Surface et pourcentage des différents types de boisements

Type boisement	Surface (ha)	Proportion surface EPCI
Bois	139,23	0,80
Forêt fermée de conifères	820,36	4,73
Forêt fermée de feuillus	662,87	3,82
Forêt fermée mixte	173,35	1,00
Forêt ouverte	220,95	1,27
Lande ligneuse	142,91	0,82
Peupleraie	92,57	0,53
Verger	5,33	0,03
Vigne	65,83	0,38

Classement par ordre d'importance : 

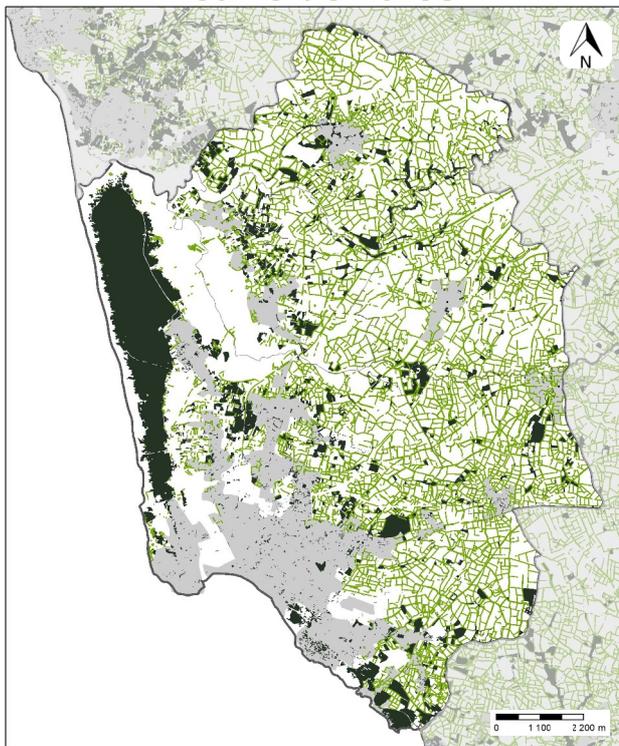
Les boisements sont des milieux qui accueillent une grande diversité de faune et de flore. Le type de boisement, son âge et sa gestion influencent le potentiel d'accueil pour la biodiversité. Les boisements les plus riches sont ceux ayant un grand nombre d'essences différentes et composés de vieux arbres et d'arbres morts sur pied ou au sol.

milieux naturels

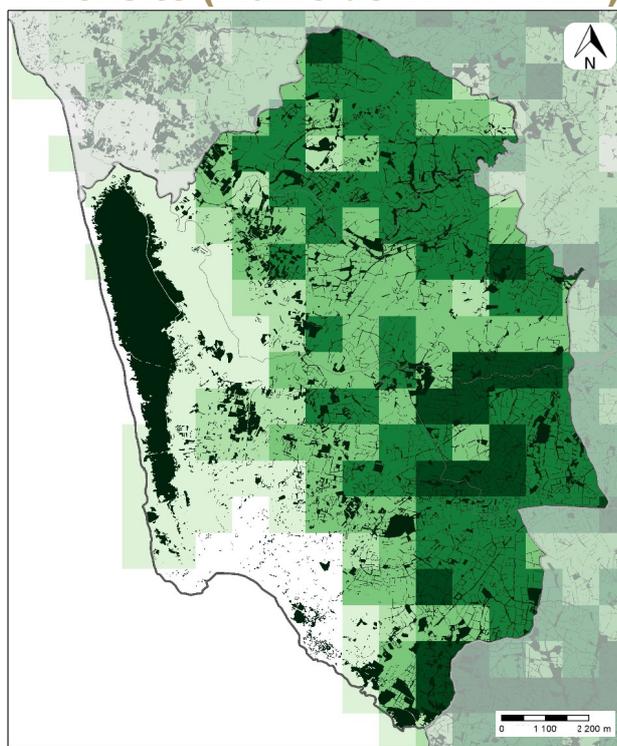
DU TERRITOIRE

Les haies

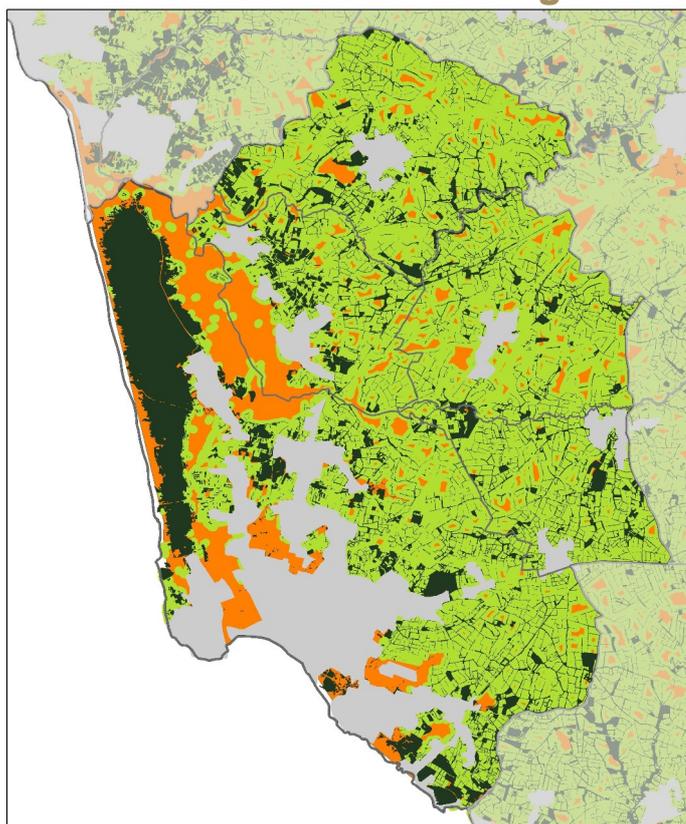
Linéaire de haies



Densité (maille de 1km x 1km)



Connectivité du bocage



Légende

- Limites des Communes
- ▭ Limites des Intercommunalites
- Zones urbaines
- Zones boisées
- Haies

Densité haies

Mètres linéaires par hectare

pas de ml par hectare

■ Inférieur à 30 ml par hectare

■ de 30 à 60 ml par hectare

■ de 60 à 90 ml par hectare

■ de 90 à 120 ml par hectare

■ Supérieur à 120 ml par hectare

■ Connectivité des haies (100m)

■ Ouverture du bocage

■ Surface en eau

LES SABLES-D'OLONNE

AGGLOMÉRATION (85)

Les Sables d'Olonne Agglomération possède un bocage correct sur l'ensemble de son territoire avec près de 1 200 km de linéaire de haies.

La commune ayant le plus grand linéaire de haies est les Sables d'Olonne (408 km). Elle est suivie par Vairé (265km) et Saint-Mathurin (221km). La connectivité entre les haies et toutefois nettement plus intéressantes sur les communes de l'est de l'EPCI.

Les haies jouent un rôle indispensable au sein de la continuité écologique de la faune. En effet, elles permettent à de nombreuses espèces d'assurer leur cycle biologique en créant des habitats et des corridors leur permettant de se déplacer mais elles forment également des zones de nourrissage et de reposoir. Les haies bocagères tendent malheureusement à disparaître à la suite de homogénéisation des milieux naturels, avec l'agrandissement des parcelles agricoles par exemple. Une haie favorable se décompose en différentes strates et elle possède diverses essences tels que des arbres à baie ou des plantes à lianes.

L'ESSENTIEL

- Bonne connectivité écologique sur l'est du territoire

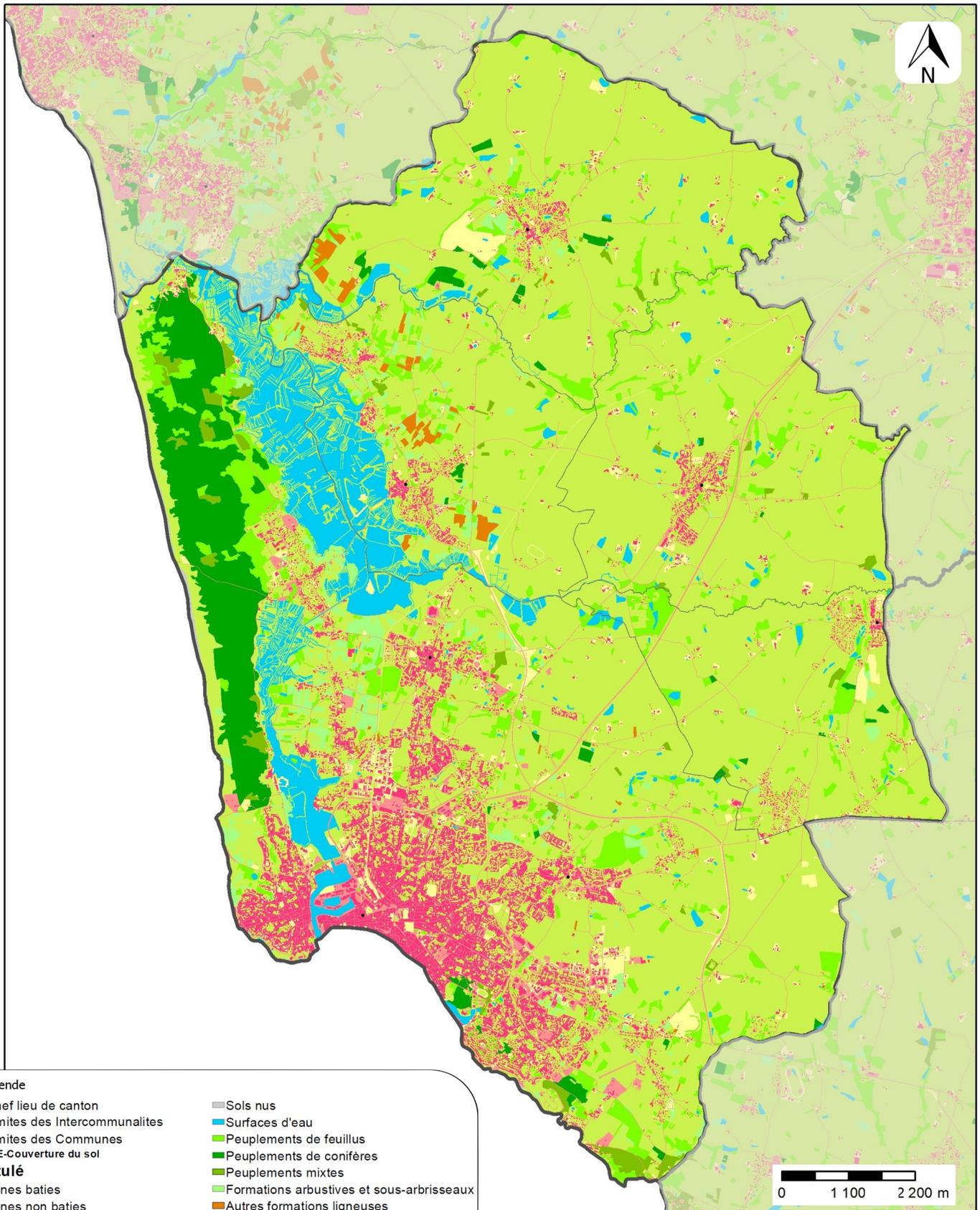
Linéaire et densité de haies par commune

Commune	Linéaire de haies (m)	Proportion surface EPCI
L'Ile-d'Olonne	120 101	10,02
Les Sables-d'Olonne	408 024	34,05
Saint-Mathurin	221 357	18,47
Sainte-Foy	183 601	15,32
Vairé	265 557	22,15

Classement par ordre d'importance : 

Réglementation sur les haies

La réglementation sur les haies dépend de son statut (déclaration à la PAC, classement dans le document d'urbanisme ...). Selon le statut, la gestion (entretien, coupe) doit se faire sur une période de l'année précise et l'arrachage de la haie n'est pas toujours autorisé. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) peut répondre à toutes les questions concernant la gestion des haies.



LES SABLES-D'OLONNE

AGGLOMÉRATION (85)

La base de données géographiques Corine Land Cover (CLC) est produite dans le cadre du programme européen d'observation de la terre "Copernicus" piloté par l'Agence européenne de l'environnement. Les données CLC sont issues de l'interprétation d'images satellitaires. Les Sables d'Olonne Agglomération présente trois nomenclatures d'occupation du sol principales :

- Les formations herbacées (principalement des prairies) avec 63 % du territoire ;
- Les zones urbaines avec près de 35 % du territoire ;
- Les marais maritimes avec 7 % du territoire.

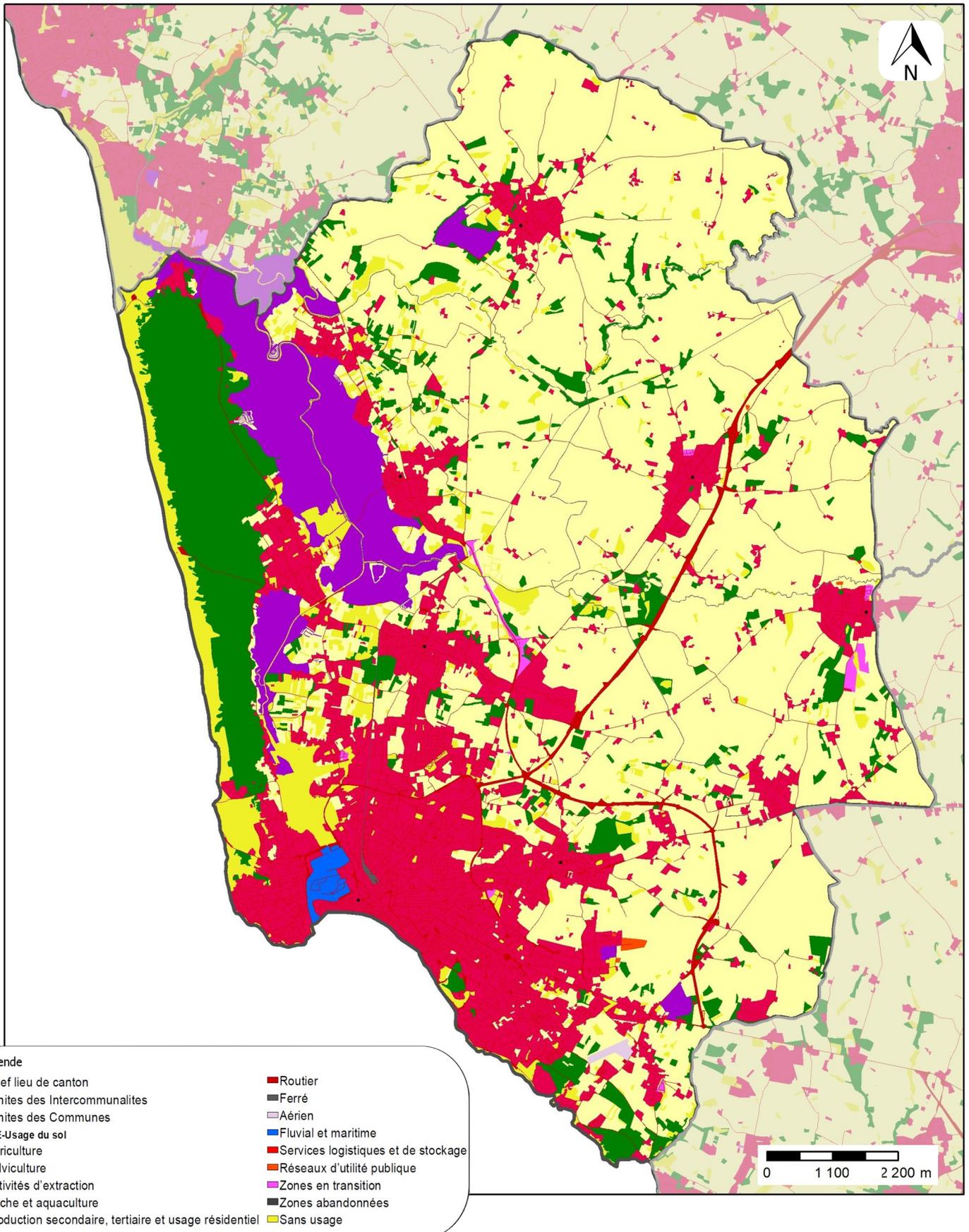
L'ESSENTIEL

- Paysage dominé par les formations herbacées
- Urbanisation bien développée

Surface et pourcentage par type d'occupation du sol (Source : CORINNE LAND COVER)

	Surface (km ²)	Ratio surface totale
Formation arbustives et sous-arbrisseaux	1.9	1.10
Formation herbacées	110	63.58
Marais maritimes	12.52	7.24
Peuplements de conifères	8.2	4.74
Peuplements de feuillus	6.6	3.82
Sol nus	0.76	0.44
Surfaces d'eau	0.6	0.35
Zones bâties	34.56	19.98
Zones à matériaux minéraux	0.72	0.42

Classement par ordre d'importance : 1 2 3



LES SABLES-D'OLONNE

AGGLOMÉRATION (85)

L'usage du sol est assez hétérogène sur l'ensemble de la communauté d'agglomération. Celle-ci se découpe en quatre grandes entités :

- À l'est, l'activité agricole domine. Cette activité occupe 54 % du territoire ;
- À l'ouest le territoire se compose d'activité sylvicole, d'activité d'extraction (salicole) et d'usage résidentiel (10 % du territoire).

L'ESSENTIEL

- Dominance de l'usage agricole avec 54 % du territoire total

Surface et pourcentage par type d'usage du sol (Source : OCSGE, 2013)

	Surface (km ²)	Ratio surface totale
Activités d'extraction	11.04	6.38
Agriculture	94.96	54.89
Production secondaires, tertiaire et usage résidentiel	30.2	17.46
Réseaux aériens	0.13	0.08
Réseaux de transport fluvial et maritime	0.2	0.12
Réseaux d'utilité publique	0.1	0.06
Réseaux ferrés	0.14	0.08
Réseaux routiers	6.64	3.84
Sans usage	11.22	6.49
Sylviculture	18.36	10.61
Zones en transition	0.4	0.23

Classement par ordre d'importance : 1 2 3



© Darreenvt

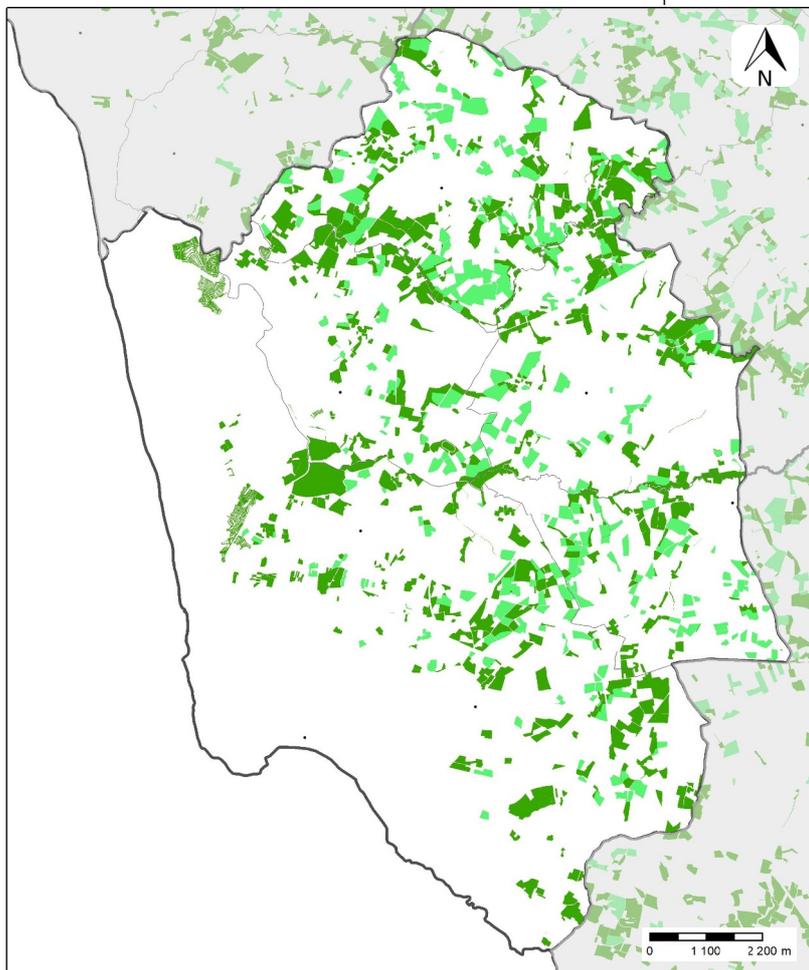
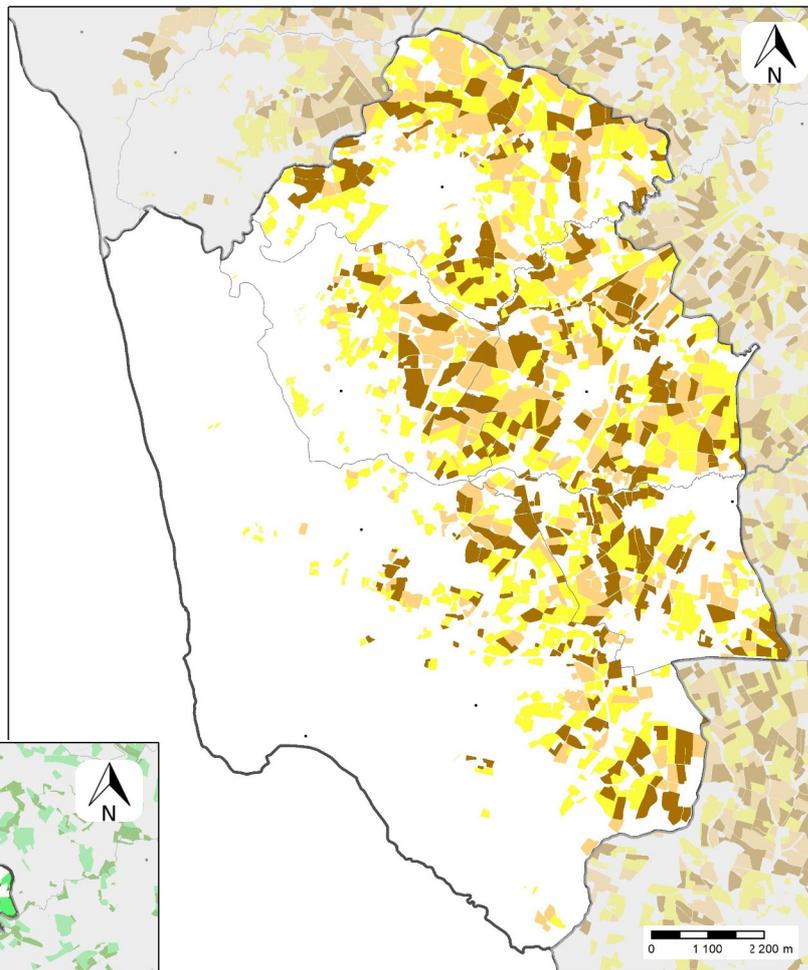


Les Salines - © P. A. Leclercq

Cultures

Légende
RPG parcelles graphiques
Libellé Culture

- Blé
- Mais
- Autres cultures
- Chef lieu de canton
- ▬ Limites des Intercommunalites
- ▭ Limites des Communes



Prairies

Légende
RPG parcelles graphiques

- Prairies permanentes
- Prairies temporaires
- Chef lieu de canton
- ▭ Limites des Communes
- ▬ Limites des Intercommunalites

LES SABLES-D'OLONNE

AGGLOMÉRATION (85)

En 2020, les Sables d'Olonne Agglomération comptait 7 718,13 ha de Surface Agricole Utile (SAU). Le territoire est une terre d'élevage, avec pour principal usage, des prairies permanentes (9 % de la SAU). Celle-ci sont réparties principalement sur la moitié est du territoire.

La première production sur le territoire est le blé tendre d'hiver avec 9 % de la SAU. S'en suit le maïs ensilage avec 5 % de la SAU. Ici aussi, ces productions sont réparties sur la moitié est du territoire.

Les communes ayant la plus grande surface de prairie permanente sont Les Sables d'Olonne et Vairé. À l'inverse, celle qui en a le moins est Sainte-Foy. Du côté des prairies temporaires, ce sont les communes Vairé (396 ha), et Sait-Mathurin (208 ha), qui en accueillent le plus.

L'ESSENTIEL

- Cultures variées
- Présence de prairies permanentes

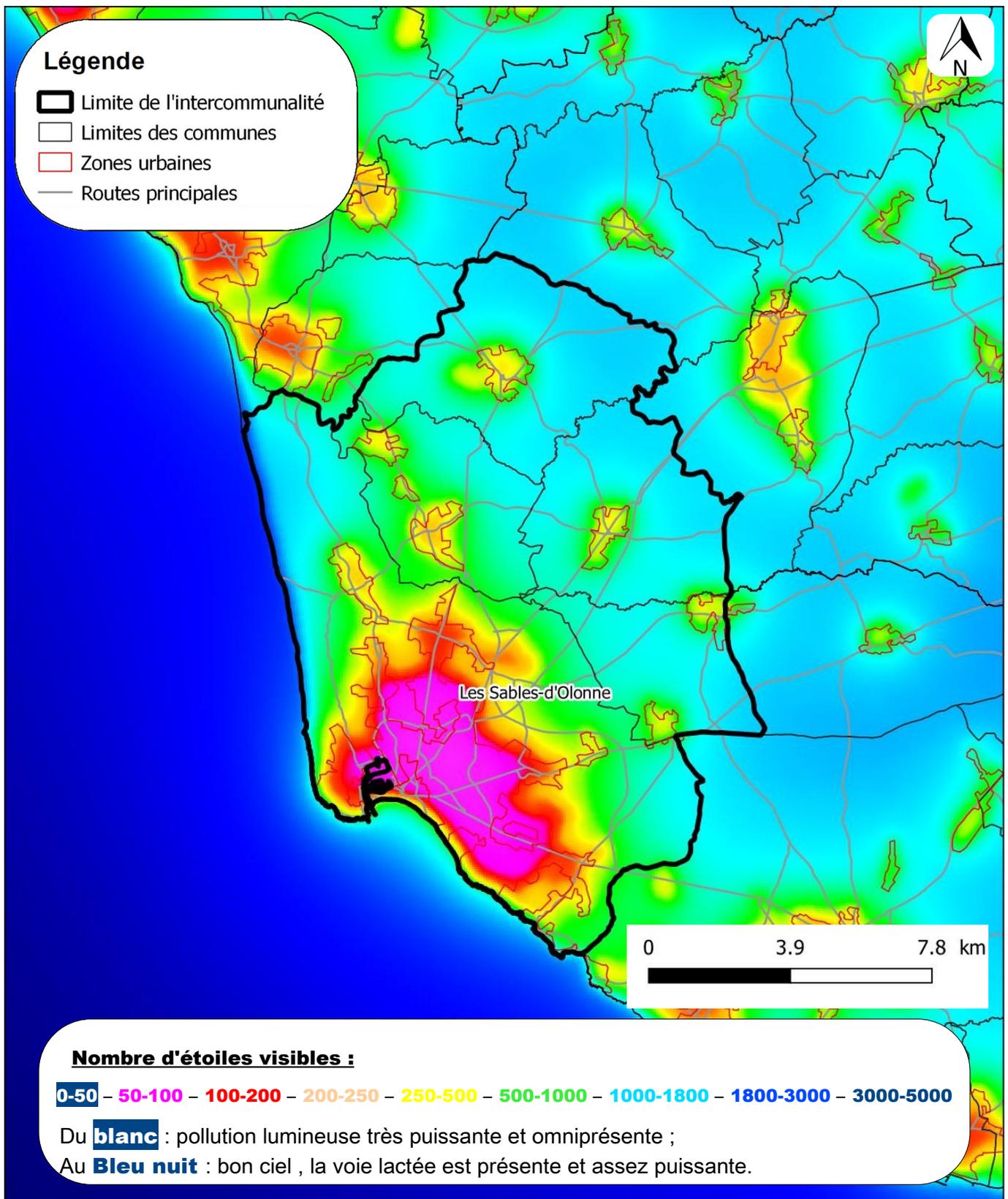
Surface et pourcentage des cultures du territoire (Source : RPG, 2020)

Culture	Surface (ha)	Ratio surface culture %	Ratio surface totale EPCI %
Blé tendre d'hiver	1687.77	21.7145	9.7289
Prairie permanente	1632.22	20.9998	9.4087
Maïs ensilage	852.66	10.9702	4.9150
Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins	721.88	9.2876	4.1612
Maïs	715.59	9.2066	4.1249
Prairie en rotation longue (6 ans ou plus)	372.08	4.7871	2.1448
Ray-grass de 5 ans ou moins	358.33	4.6102	2.0555
Colza d'hiver	203.71	2.6209	1.1743
Tournesol	174.2	2.2413	1.0042
Mélange de légumineuses	162.59	2.0919	0.9372
Orge d'hiver	110.27	1.4188	0.6357
Blé dur d'hiver	107.49	1.3830	0.6196
Mélange de céréales	87.35	1.1238	0.5035
Jachère de 6 ans ou plus	85.85	1.1045	0.4949
Triticale d'hiver	68	0.8749	0.3820
Vigne : raisins de cuve	54.69	0.7036	0.3152
Sorgho	39.28	0.5054	0.2264
Surface agricole temporairement non exploitée	33.6	0.4322	0.1937
Haricot / fageolet	30.85	0.3989	0.1778
Péluque de 5 ans ou moins	29.34	0.3775	0.1692
Mélange de protéagineux	27.99	0.3601	0.1613
Chanvre	20.22	0.2601	0.1166
Féverole semée avant le 31/05	19.92	0.2563	0.1149
Autre luzerne	16.73	0.2152	0.0964
Jachère de 5 ans ou moins	15.52	0.1997	0.0895
Bande tampon	13.81	0.1777	0.0796
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme Surface d'intérêt écologique	12.26	0.1577	0.0706
Bette-rave fourragère	9.75	0.1255	0.0562
Lin non textile d'hiver	9.47	0.1218	0.0546
Surface boisée sur une ancienne terre agricole	7.6	0.0979	0.0438
Mélange de légumineuses fourragères implantées pour la récolte 2016 (entre elles)	5.9	0.0759	0.0340
Sarrasin	5.8	0.0746	0.0334
Fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux	5.23	0.0673	0.0302
Pois de printemps semé avant le 31/05	3.59	0.0462	0.0207
Marais salant	3.39	0.0436	0.0195
Orge de printemps	3	0.0386	0.0173
Avoine d'hiver	2.39	0.0308	0.0138
Autre plante à parfum, aromatique et médicinale annuelle	2.1	0.0270	0.0121
Autre légume ou fruit annuel	1.67	0.0215	0.0096
Bois pâturé	1.51	0.0194	0.0087
Potiron / Potimarron	1.06	0.0136	0.0061
Epeautre	0.99	0.0127	0.0057
Surface pastorale	0.22	0.0028	0.0013
Bordure de champ	0.18	0.0023	0.0010
Bande admissible le long d'une forêt avec production	0.07	0.0009	0.0004
Lentille cultivée (non fourragère)	0.01	0.0001	0.0001

Classement par ordre d'importance : 1 2 3

Le Registre Parcellaire Graphique (RPG) est une compilation des données issues des déclarations de surfaces agricoles faites par les agriculteurs pour bénéficier d'une aide de la politique agricole commune (PAC).

DU TERRITOIRE



LES SABLES-D'OLONNE AGGLOMÉRATION (85)

La forte émission de lumière artificielle confronte nos sociétés au problème de pollution lumineuse. Ce phénomène se concentre au niveau des zones urbanisées (grandes villes mais également villages) sur plusieurs échelles. Cette pollution engendre différentes conséquences sur la faune et la flore mais également sur la santé humaine : perturbation du rythme circadien, accroissement de la prédation, modification de la disponibilité en ressource alimentaire, influence sur la migration ...

Dans le but de diminuer les impacts environnementaux et de réduire la consommation énergétique, la prise en compte de la pollution lumineuse se développe dans nos façons d'aménager le territoire et de vivre. Pour réduire cette pollution, plusieurs solutions sont en cours d'expérimentation : éclairage à la demande ou par détection de mouvement, éclairage moins puissant, extinction totale en cœur de nuit, lumière ambrée ... La mise en place de ces dispositions peut permettre la création ou le maintien de corridors écologiques dans le cadre de la trame noire.

À l'échelle des Sables d'Olonne Agglomération, plus d'un quart du territoire est soumis à une très forte pollution lumineuse, notamment dans un rayon d'environ 5 km autour de la ville des Sables d'Olonne. Les autres points à forte pollution lumineuse sont émis par les centres et bourgs des communes du territoire.

L'ESSENTIEL

- Forte pollution lumineuse sur les Sables d'Olonne et ses alentours



Remblais des Sables-d'Olonne - © Ouest-France

Réglementation sur les éclairages nocturnes

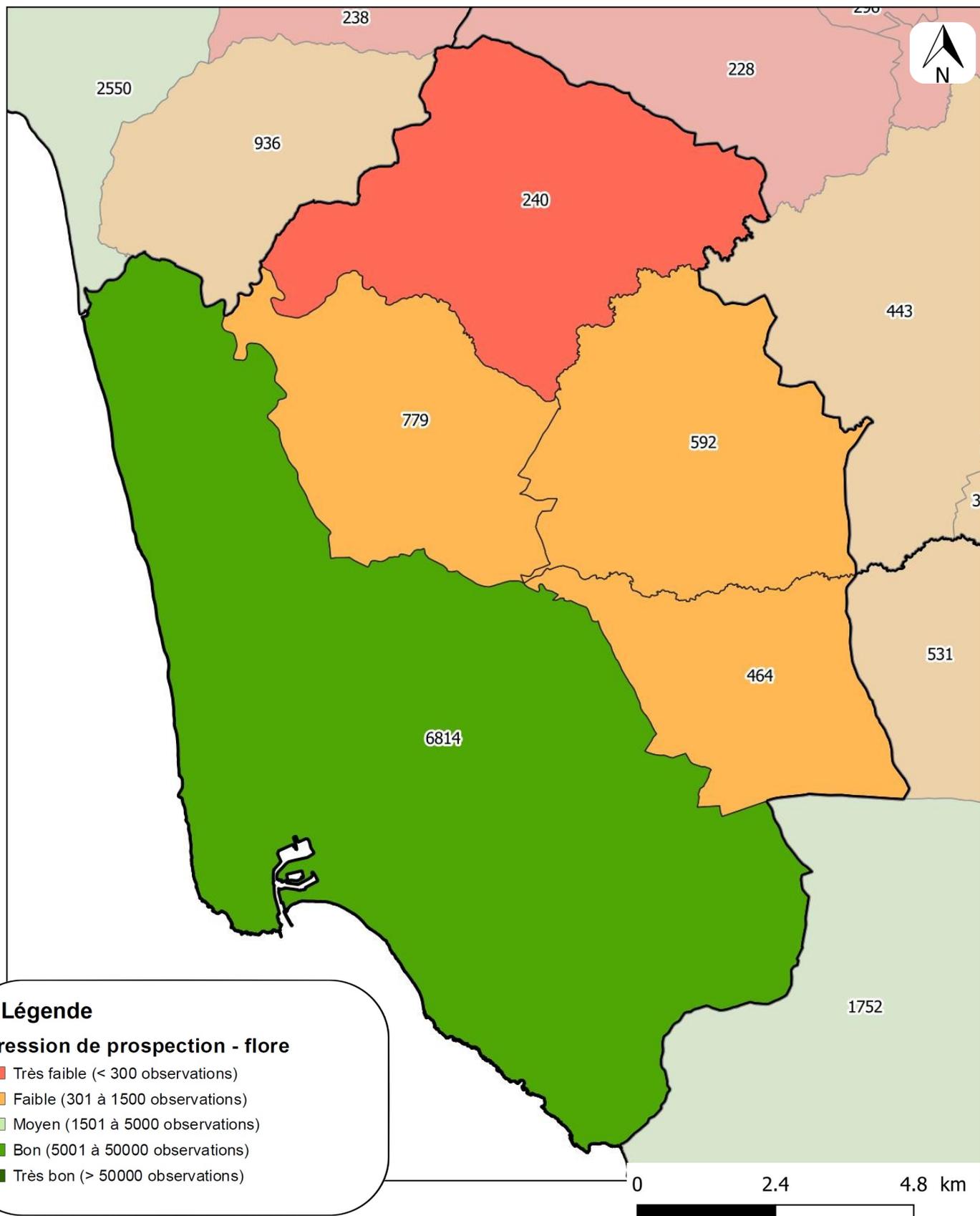
(Art. 3 de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses)

« Les émissions de lumière artificielle des installations d'éclairages extérieur et des éclairages intérieurs émis vers l'extérieur sont conçues de manière à prévenir, limiter et réduire les nuisances lumineuses, notamment les troubles excessifs aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation de ciel nocturne. »

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les plantes à fleurs et fougères :
nombre d'observations





LES SABLES-D'OLONNE AGGLOMÉRATION (85)

Les données utilisées pour les cartes qui vont suivre sont issues du portail Biodiv'Pays de la Loire. Elles ont été collectées dans le cadre de projets bénéficiant de financements publics ou produites par un ensemble de bénévoles.

Ce portail met à disposition les données rassemblées et validées par de nombreux partenaires dont la Ligue pour la Protection des Oiseaux, le Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire, le Conservatoire Botanique National de Brest, le Groupe d'étude des invertébrés armoricains et les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement.

Le Portail Biodiv'Pays de la Loire témoigne et reflète l'état actuel de la connaissance sur le statut et la répartition des espèces en Pays de la Loire et ne prétend pas à l'exhaustivité. L'absence d'observation d'une espèce pour un secteur géographique déterminé ne signifie pas nécessairement que l'espèce en soit absente. De plus, seules les données téléversées par ces structures naturalistes sur le portail pour la période 2000-2020 ont pu être mobilisées pour cette synthèse.

Pour refléter cette pression d'inventaire, nous avons associé le nombre d'espèces observées par commune au niveau de connaissance estimé pour chaque groupe. Ce niveau de connaissance exprime un nombre d'espèces connues sur le territoire par rapport à l'ensemble des espèces déjà observées sur les Pays de la Loire.

Des grandes disparités sont présentes pour le groupe de la flore. Parmi les cinq communes du territoire, celle des Sables d'Olonne est la mieux prospectée avec plus de 6 800 données. Cette commune est en effet très attractive pour les naturalistes grâce à sa bande littorale et ses marais. Viennent ensuite les communes de Sainte-Foy, de l'Île d'Olonne et de Saint-Mathurin avec une pression de prospection faible et enfin Vairé qui n'a que 240 données, rendant son taux de prospection très faible.

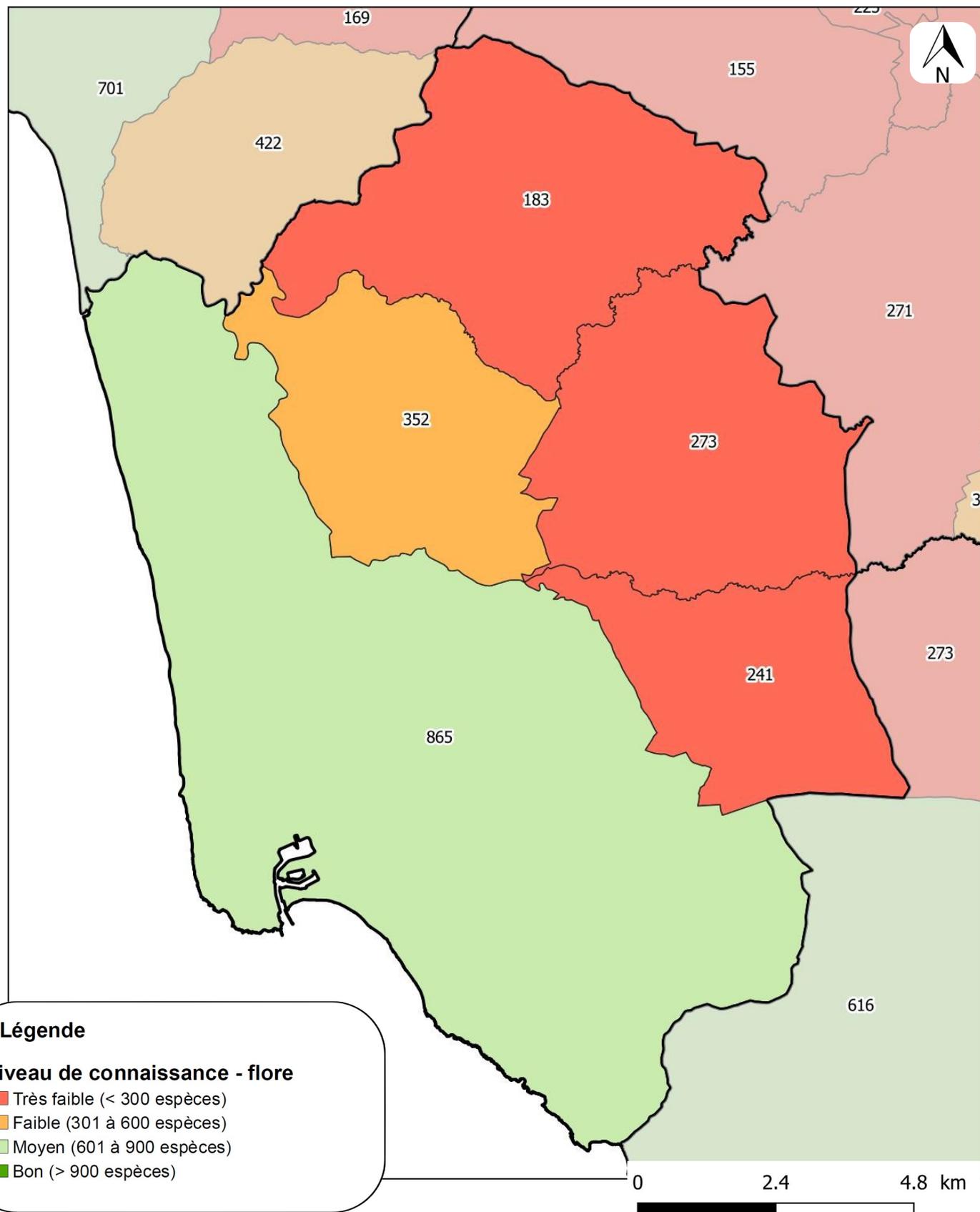
L'ESSENTIEL

- Bonne pression de prospection sur les Sables d'Olonne

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les plantes à fleurs et fougères :
nombre d'espèces





LES SABLES-D'OLONNE AGGLOMÉRATION (85)

Grâce à son grand nombre d'observations, la commune des Sables d'Olonne atteint un niveau de connaissance moyen avec 865 espèces floristiques. Mais pour les trois autres communes, le niveau de connaissance est bien plus bas ce qui met en évidence les lacunes de prospection. Elles ont un nombre d'espèces compris entre 352 (Ile d'Olonne) et 183 (Vairé).

L'ESSENTIEL

- Près de 900 espèces inventoriées aux Sables-d'Olonne
- Très faible nombre d'espèces à l'est de la communauté d'agglomération

Synthèse des inventaires «Flore »

Communes	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Les Sables-d'Olonne	6 814	865
L'Île-d'Olonne	779	352
Sainte-Foy	464	241
Saint-Mathurin	592	273
Vairé	240	183
Total général	8 889	948

LES SABLES-D'OLONNE AGGLOMÉRATION (85)

Observations remarquables et potentialités pour la flore



Cette catégorie comprend les plantes qui sont menacées et/ou protégées. Selon les listes et les territoires, une plante protégée n'est pas forcément considérée comme menacée et inversement. Ces plantes sont soit inscrites sur une (des) liste(s) rouge de la flore vasculaire de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) soit sur une (des) liste(s) d'espèces protégées en région ou en France.

Les milieux dunaires

Au sein des 16 plantes patrimoniales connues sur la communauté d'agglomération, sept sont protégées à l'échelle nationale.

Parmi ces plantes, on peut noter la présence du Cynoglosse des dunes (*Omphalodes littoralis*), qui est une plante qui se développe sur les zones sableuses du littoral. Elle est connue sur la commune des Sables d'Olonne. Également connue sur cette commune, l'Euphorbe péplis (*Euphorbia pepelis*) pousse sur les mêmes milieux. Cette espèce est considérée comme « Vulnérable » en Pays de la Loire, tandis que le Cynoglosse des dunes apparaît sur la Directive européenne Habitat Faune Flore.

Les zones humides et bords de cours d'eau

Les zones humides de l'EPCI accueillent également un certains nombres d'espèces patrimoniales. Parmi elles, l'Étoile d'eau (*Damasonium alisma*), présente sur la commune déléguée d'Olonne-sur-Mer. Elle pousse sur les vases exondées des marais de la commune. Elle est protégée au niveau nationale est apparaît sur diverses listes rouges : « En danger » au niveau national, « Quasi-menacée » au niveau régional. Elle a ce même statut en Europe, tandis qu'elle est « Vulnérable » à l'échelle mondiale.

Une autre espèce inscrite sur liste rouge a été détectée sur la commune d'Olonne-sur-mer. Il s'agit du Potamot coloré (*Potamogeton coloratus*), considéré comme « En danger critique » à l'échelle régionale. Il se rencontre dans les eaux stagnantes ou à faible courant, plutôt en milieu alcalins.



Cynoglosse des dunes - © RAUTUREAU M.



La flore invasive

Une plante « invasive avérée » est une plante exotique (étrangère à notre territoire) qui forme des populations denses, bien installées, montrant une dynamique d'extension rapide et dont les proliférations ont des conséquences sur la biodiversité locale par concurrence des espèces indigènes et par dégradation des milieux naturels, sur les activités économiques ou sur la santé humaine.

Les informations ci-dessous proviennent de la liste des plantes vasculaires invasives, potentiellement invasives et à surveiller en Pays de la Loire (DORTEL F., LE BAIL J., 2019). Ont été retenues dans cette extraction de données uniquement les plantes invasives avérées dont le caractère envahissant est attesté. Les plantes potentiellement invasives et à surveiller, pour lesquelles un risque de développement dans l'avenir a été identifié, n'ont pas été retenues.

Sept espèces de plantes invasives avérées sont connues sur le territoire :

- Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*)
- Baccharis à feuille d'Halimione (*Baccharis halimifolia*)
- Herbe de la Pampa (*Cortaderia selloana*)
- Datura (*Datura stramonium*)
- Myriophylle aquatique (*Myriophyllum aquaticum*)
- Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)
- Sénéçon en arbre (*Baccharis halimifolia*)



Datura © DURAND O.



Myriophylle aquatique © CHASSELOUP P.

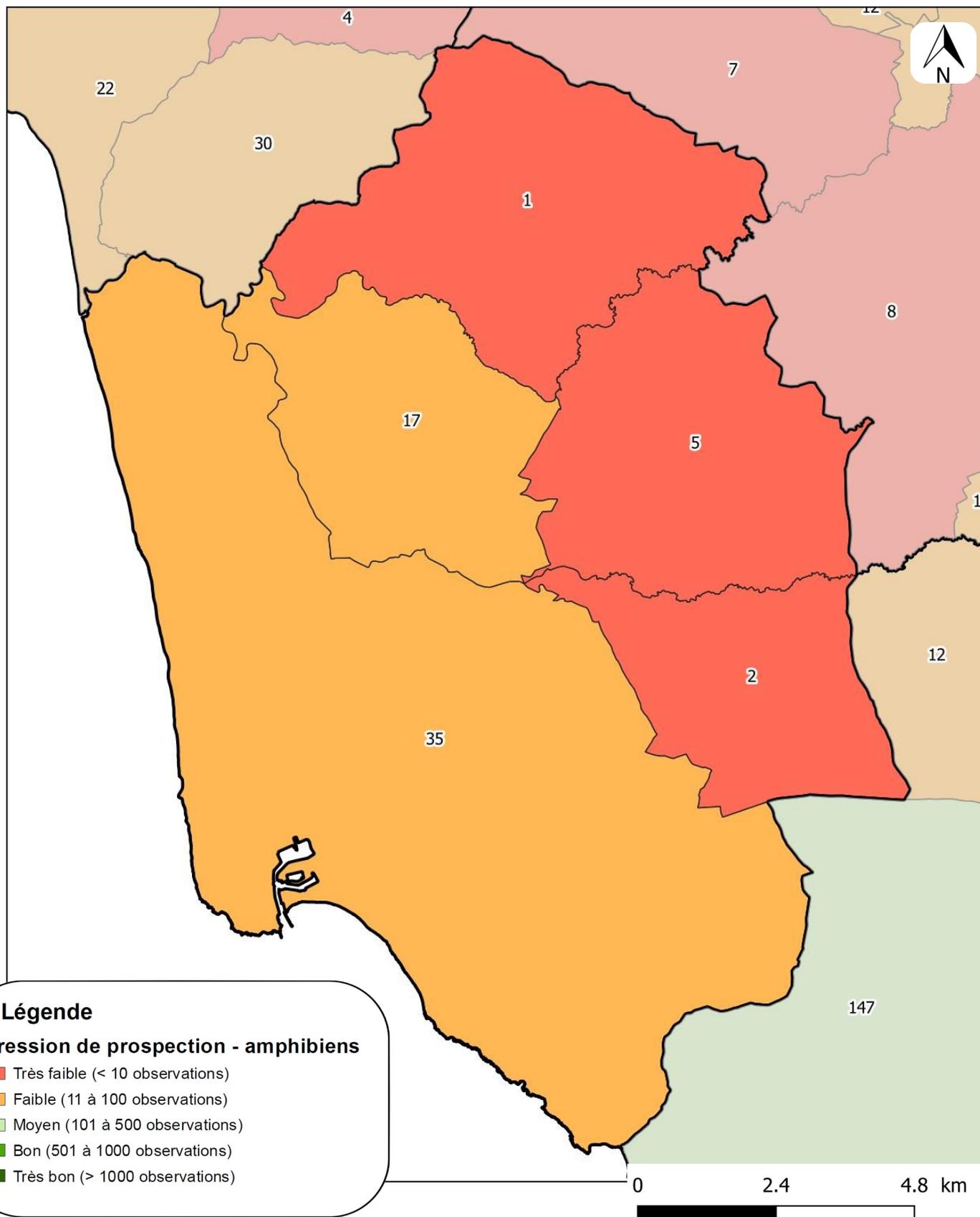


Herbe de la Pampa © BARBIER S.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les amphibiens :
nombre d'observations



LES SABLES-D'OLONNE

AGGLOMÉRATION (85)



Le groupe des amphibiens est peu connu sur la communauté d'agglomération (entre 1 et 35 observations).

Les communes ayant le plus de données sont les Sables d'Olonne avec 35 observations, suivi de l'Île d'Olonne avec 12 observations. Ces deux communes ont une pression de prospection faible.

Les trois autres communes ont quant à elles une pression de prospection très faible avec seulement cinq données pour Saint-Mathurin, deux pour Sainte-Foy et une unique observation pour Vairé.

L'ESSENTIEL

- Pression de prospection faible

Synthèse des inventaires « Amphibiens »

Commune	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Les Sables-d'Olonne	35	4
L'Île-d'Olonne	17	5
Sainte-Foy	2	2
Saint-Mathurin	5	3
Vairé	1	1
Total général	60	7



Pélodyte ponctué - © B. Dupont

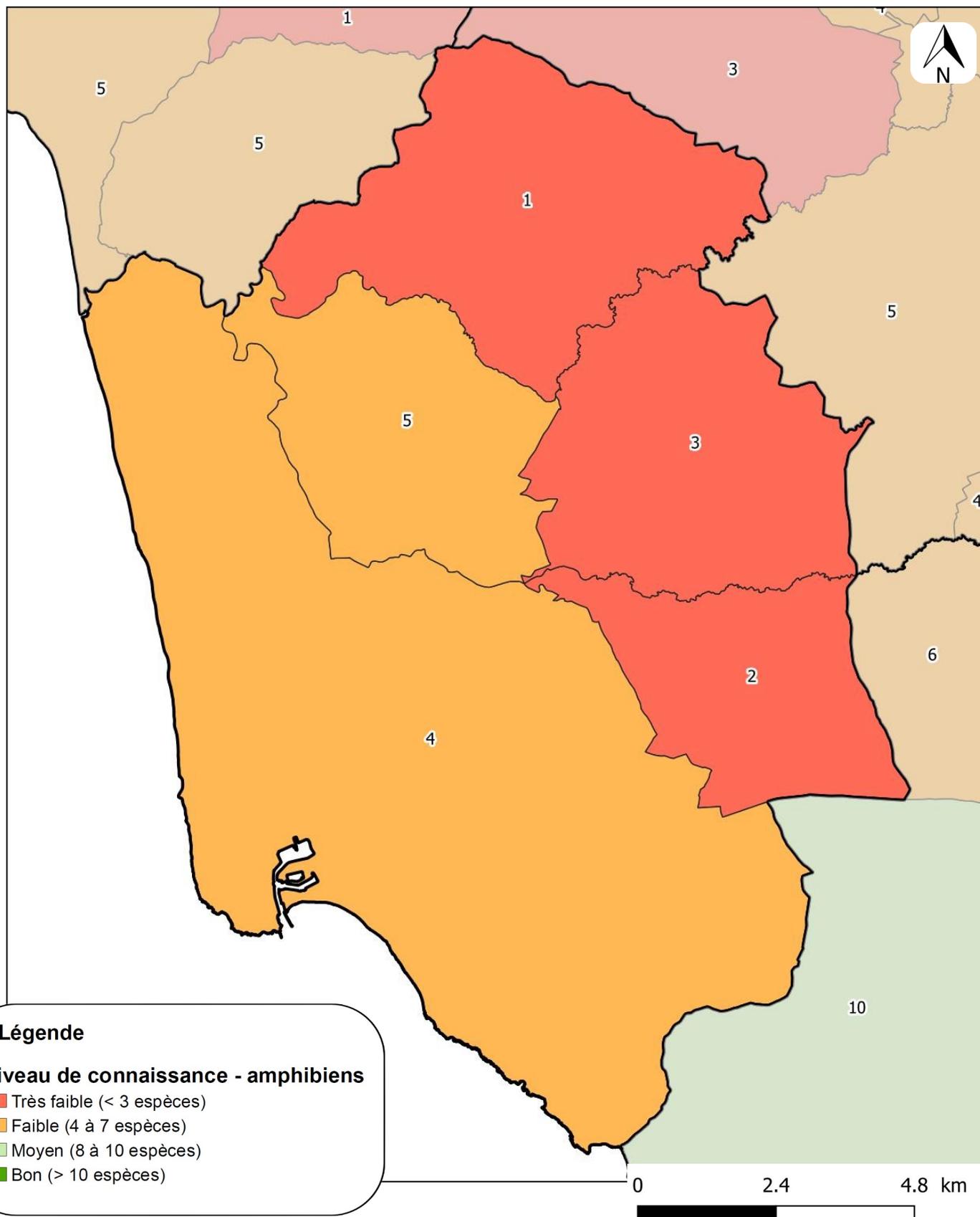


Alyte accoucheur - © B. Dupont

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les amphibiens :
nombre d'espèces



LES SABLES-D'OLONNE AGGLOMÉRATION (85)



Le tableau indique 7 espèces inventoriées sur l'EPCI. Ce sont en réalité 8 espèces présentes, puisque le Pélobate cultripède (*Pelobates cultripedes*) est recensé sur la commune des Sables d'Olonne.

Ainsi, la plus grande diversité d'espèces a été recensée sur les communes des Sables d'Olonne et de l'Île d'Olonne. Cela paraît logique puisqu'elles possèdent une pression de prospection plus importante que les communes voisines. Ces dernières ont d'ailleurs un niveau de connaissance très faible.

Trois espèces patrimoniales ont été inventoriées sur la communauté d'agglomération. Parmi les plus remarquables, nous pouvons citer le Pélobate cultripède (*Pelobates cultripedes*). Il apparaît en tant qu'amphibiens « En danger » sur la liste rouge régionale et « Vulnérable » sur la liste rouge nationale. Le Pélobate est présent sur les dunes des Sables d'Olonne.

Citons également le Pélodyte ponctué (*Pelodytes punctatus*) et l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), inscrits sur la liste rouge régionale en tant qu'espèce « Quasi-menacées ». Cette dernière espèce est présente sur les communes de Vairé et les Sables d'Olonne. Le Pélodyte, quant à lui, est présent sur les communes de Vairé, les Sables d'Olonne et l'Île d'Olonne.

Plus de la moitié des amphibiens d'Europe (59 %) sont en déclin, ce qui en fait le groupe vivant le plus menacé sur notre planète devant les mammifères (15 %) et les oiseaux (13 %) d'Europe. De ce fait, l'ensemble des amphibiens sont protégés au niveau national. Il est donc primordial de prendre en compte ces espèces dans tous projets d'aménagements au sein du territoire.

Afin de favoriser les amphibiens sur les Sables d'Olonne Agglomération, il est possible de créer de nouvelles mares sur les secteurs à plus faible densité ou encore de restaurer les mares en cours de comblement.

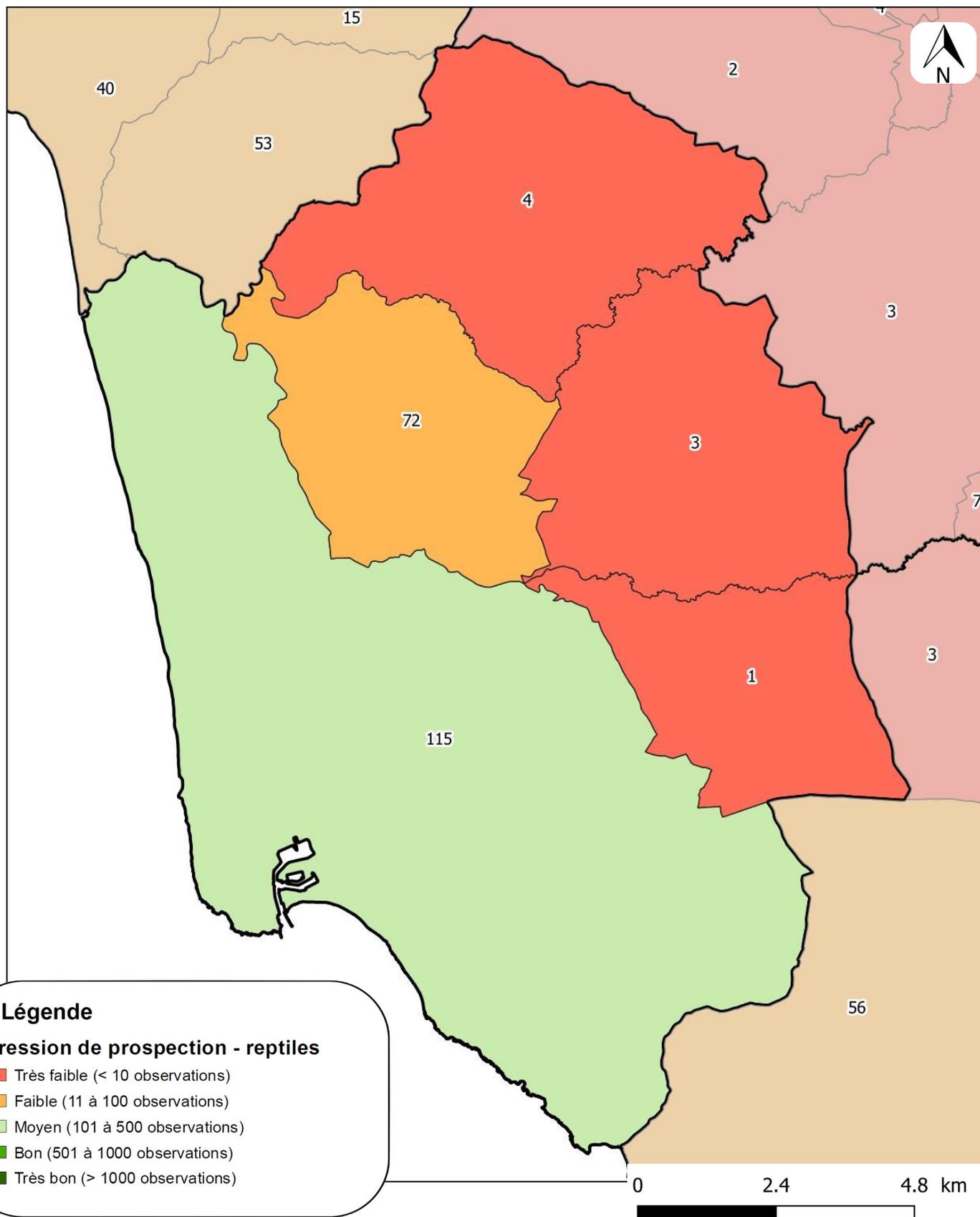
L'ESSENTIEL

- 8 espèces inventoriées

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les reptiles :
nombre d'observations



LES SABLES-D'OLONNE

AGGLOMÉRATION (85)



Contrairement aux amphibiens, le groupe des reptiles a lui une pression de prospection moyenne sur la commune des Sables d'Olonne avec 115 observations.

Les quatre communes restantes ont un nombre d'observations allant de 72 pour l'Île-d'Olonne à moins de cinq observations pour les autres. Cela rend leur pression de prospection faible voire très faible.



Vipère aspic - © Orchi



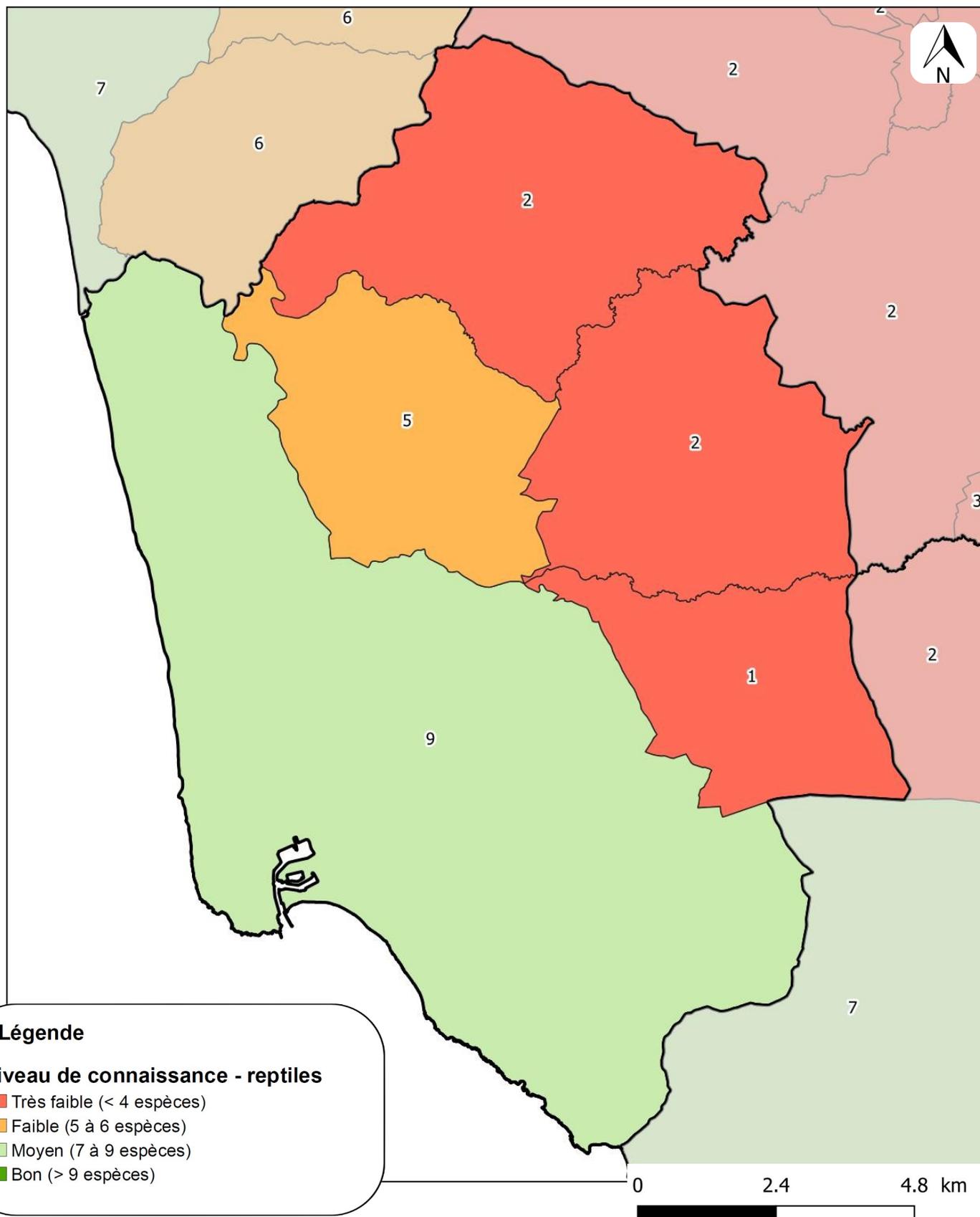
Couleuvre vipérine - © Isasza

L'ESSENTIEL

- 4 communes avec une pression de prospection insuffisante
- Les Sables d'Olonne avec une pression de prospection acceptable

Synthèse des inventaires « Reptiles »

Commune	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Les Sables-d'Olonne	115	9
L'Île-d'Olonne	72	5
Sainte-Foy	1	1
Saint-Mathurin	3	2
Vairé	4	2
Total général	195	9



LES SABLES-D'OLONNE AGGLOMÉRATION (85)



Au total, 9 espèces de reptiles sont présentes sur les Sables d'Olonne Agglomération. Grâce à sa moyenne pression de prospection, la commune des Sables d'Olonne a un niveau de connaissance moyen, avec une diversité de neuf espèces. Tandis que l'Île-d'Olonne a un niveau de connaissance faible avec cinq espèces, il s'avère très faible pour les communes de Sainte-Foy (une espèce), de Saint-Mathurin et de Vairé (avec toutes les deux espèces).

Parmi les plus remarquables, notons la présence de la Vipère aspic (*Vipera aspis*) dont le statut de conservation est jugé « En danger » à l'échelle régionale, la Couleuvre vipérine (*Natrix maura*), classée « Vulnérable » sur la liste rouge des Pays de la Loire et « Quasi-menacée » en France et enfin la Couleuvre helvétique (*Natrix helvetica*) qui est « Quasi-menacée » en Pays de la Loire.

À noter que la communauté d'agglomération abrite aussi le Lézard à deux raies (*Lacerta bilineata*), le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), l'Orvet fragile (*Anguis fragilis*), la Coronelle lisse (*Coronella austriaca*) et la Couleuvre d'Esculape (*Zamenis longissimus*).

Tout comme le groupe des amphibiens, les reptiles représentent un groupe très menacé. En effet, 42% sont en déclin, dont 21% sont menacés. Les principales causes de ces diminutions d'effectifs sont dues à la destruction de leurs habitats.

Tous les reptiles sont donc protégés à l'échelle nationale, et leur présence doit être prise en compte dans les projets d'aménagement du territoire.

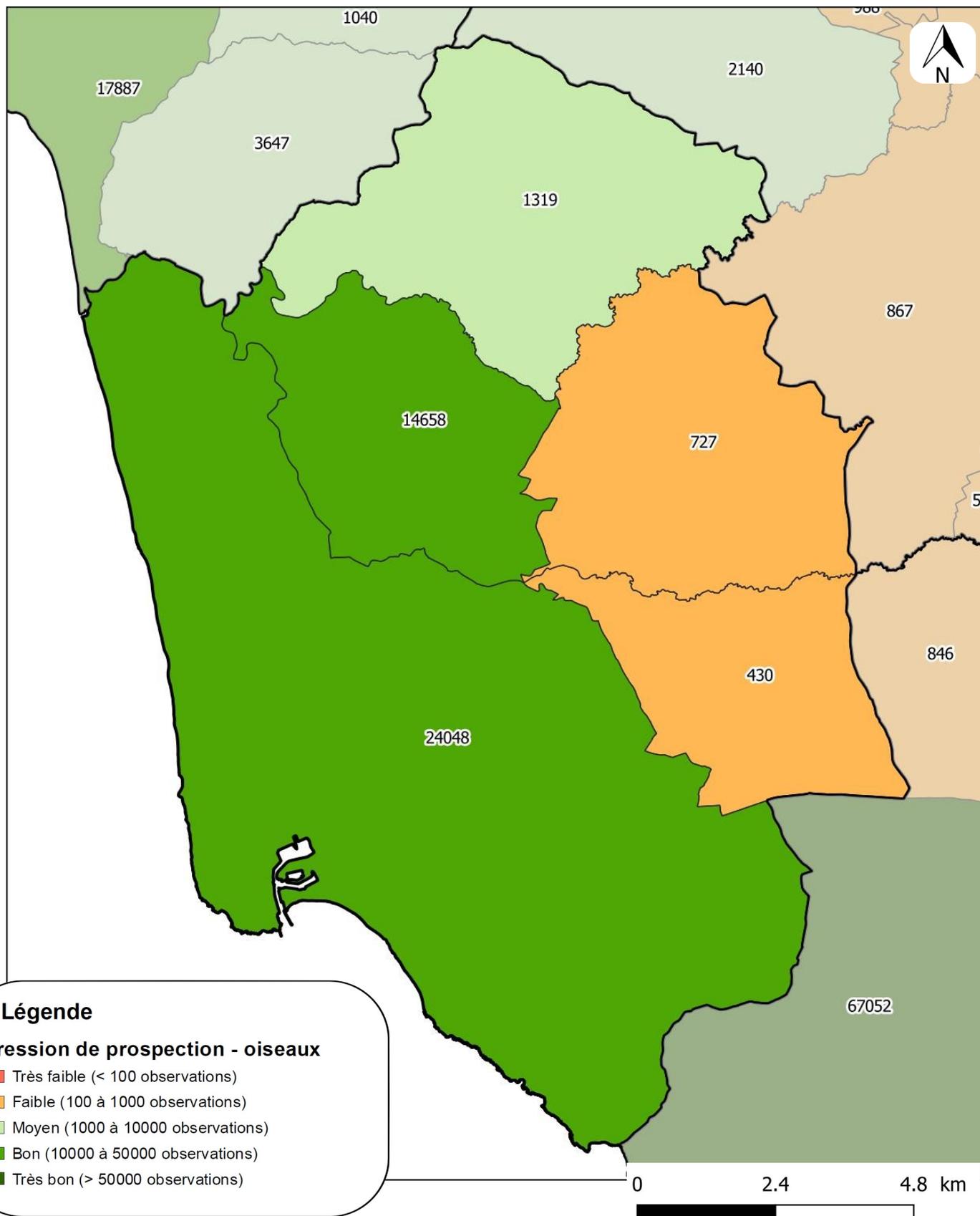
Pour favoriser la présence des reptiles au sein de la communauté de communes, il est convenant de maintenir les réseaux de haie qui constituent la trame verte et facilitent le déplacement des espèces, de préserver les zones de friche et les zones humides. Il faut donc privilégier la gestion différenciée en laissant le développement de la végétation sur certaines zones prédéfinies.

L'ESSENTIEL

- Plus de la moitié des communes avec un niveau de connaissance insuffisant



DU TERRITOIRE



LES SABLES-D'OLONNE

AGGLOMÉRATION (85)



La pression de prospection ornithologique est très bonne pour deux communes : Les Sables d'Olonne et l'Île d'Olonne grâce à 24 048 données et 14 658 données.

Pour la commune de Vairé, elle est moyenne. Elle est faible pour Sainte-Foy et Saint-Mathurin avec moins de 1 400 observations.

Globalement, toutes les communes situées à l'ouest ont une pression de prospection correcte, de par leur proximité avec la côte et les marais.

L'ESSENTIEL

- Groupe d'espèce le mieux connu
- Pression de prospection satisfaisante pour trois communes

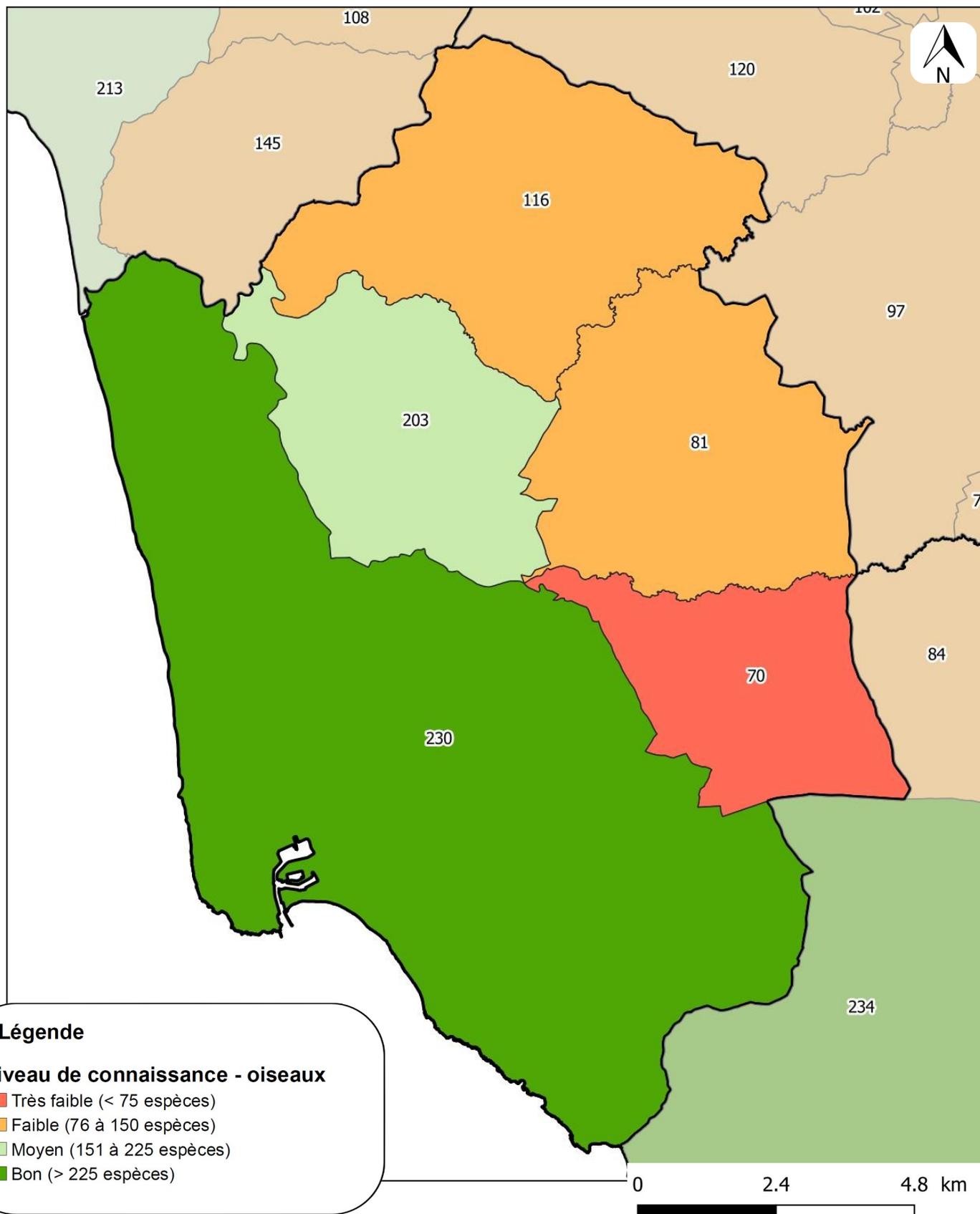
Synthèse des inventaires « Oiseaux »

Commune	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Les Sables-d'Olonne	24 048	230
L'Île-d'Olonne	14 658	203
Sainte-Foy	430	70
Saint-Mathurin	727	81
Vairé	1 319	116
Total général	41 182	265

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les oiseaux :
nombre d'espèces



LES SABLES-D'OLONNE

AGGLOMÉRATION (85)



Grâce à une bonne pression de prospection, le niveau de connaissance des Sables d'Olonne est bon. Il est considéré comme modéré pour l'Île d'Olonne, faible pour les deux communes du nord-est et enfin très faible pour Sainte-Foy.

Au total, 265 espèces d'oiseaux réparties en quatre grands groupes d'espèces sont présents :

- Les espèces des milieux marins et zones humides : limicoles et anatidés ;
- Les espèces des zones agricoles : les alouettes, tariers, bruants, ... ;
- Les espèces des zones urbaines : hirondelles, martinets, moineaux, ... ;
- Les espèces des zones de bocages : Bruant jaune (*Emberiza citrinella*) ou Torcol fourmilier (*Jynx torquilla*), ...

L'ESSENTIEL

- 265 espèces
- 2 communes bien connues sur l'ouest du territoire

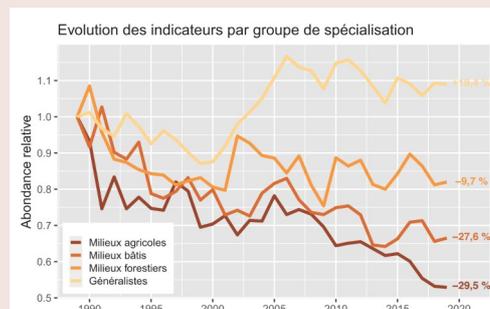
Les espèces remarquables

Le suivi temporel des oiseaux communs (STOC) a mis en avant la chute drastique d'un certain nombre d'oiseaux spécialisés. À titre d'exemple, les oiseaux inféodés aux milieux agricoles ont chuté de près de 30 % depuis 1990 (cf. graphique suivant).

Ce triste constat a permis de revoir la liste rouge des oiseaux nicheurs des Pays de la Loire. Plusieurs passereaux présents sur la communauté de communes et autrefois communs sont désormais sur cette liste : le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*), la Tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*), et le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) sont **quasi menacés** en Pays de la Loire. Le Moineau friquet (*Passer montanus*) est **vulnérable** tandis que le Bruant jaune (*Emberiza cirrus*) est en **danger critique d'extinction**.

Cette dégradation est concomitante à l'intensification des pratiques agricoles avec la généralisation des insecticides qui supprime la première ressource alimentaires des oiseaux. L'interdiction de l'utilisation de ces produits dans les espaces urbains pourraient petit à petit inverser la tendance.

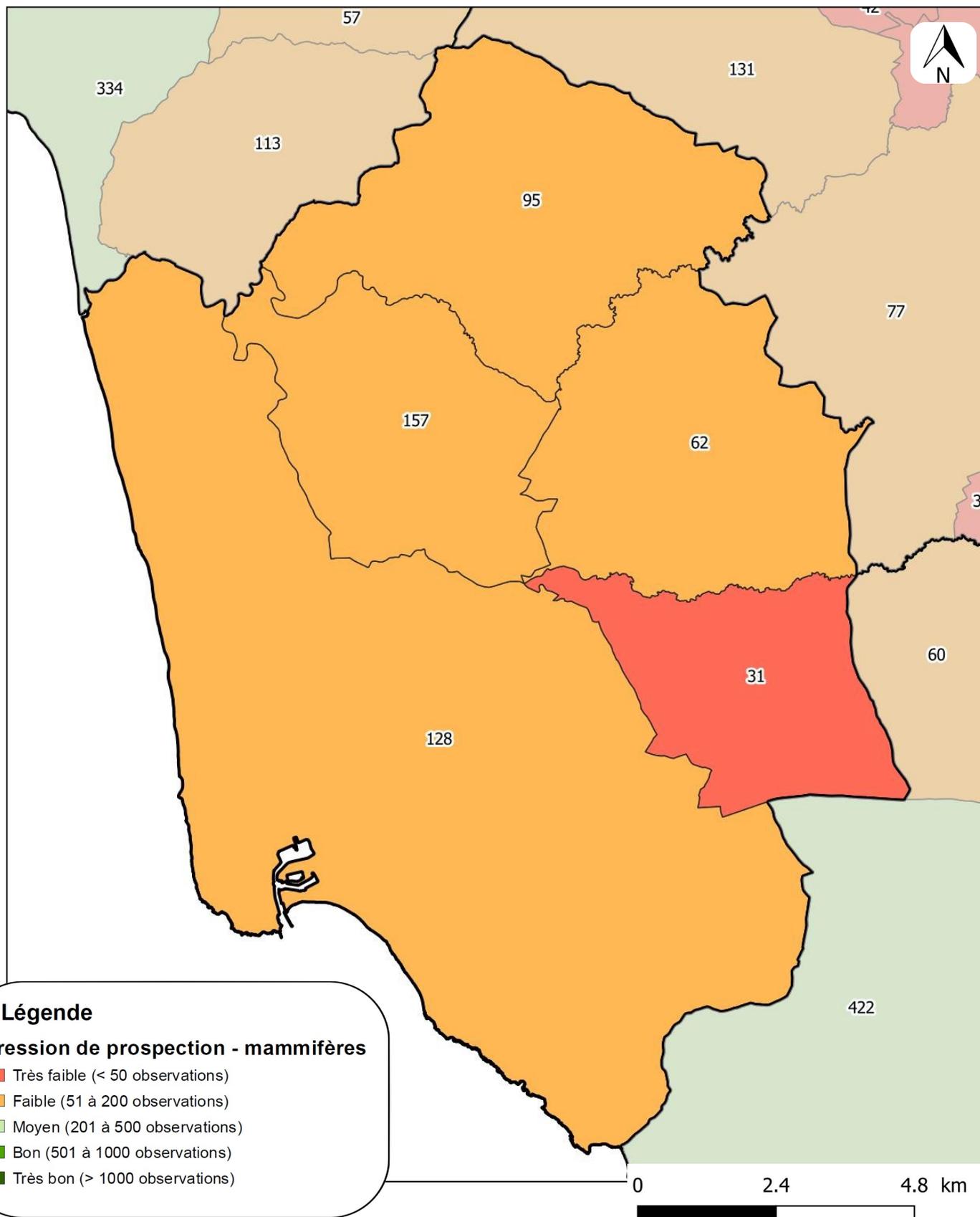
Les espèces des milieux urbains (moineaux, hirondelles, ...) voient leur population diminuer de près de 28 %. Cette chute est liée à la baisse des sites propices à la nidification (ravalement des bâtiments, rénovation, ...). La prise en compte de ces espèces dans tout projet d'aménagement est donc une nécessité (mise en place d'espaces favorables à la nidification sur les nouveaux bâtiments, ...)



biodiversité

DU TERRITOIRE

Les mammifères :
nombre d'observations



LES SABLES-D'OLONNE

AGGLOMÉRATION (85)



Les données extraites pour l'analyse des mammifères ne prennent pas en compte les chauves-souris.

La pression de prospection de ce territoire pour le groupe des mammifères est faible à très faible. L'Île d'Olonne est la commune ayant la pression de prospection la plus élevée avec 157 observations, tandis que celle de Saint-Foy est très faible (31 données).

L'ESSENTIEL

- Une pression de prospection des mammifères largement insuffisante

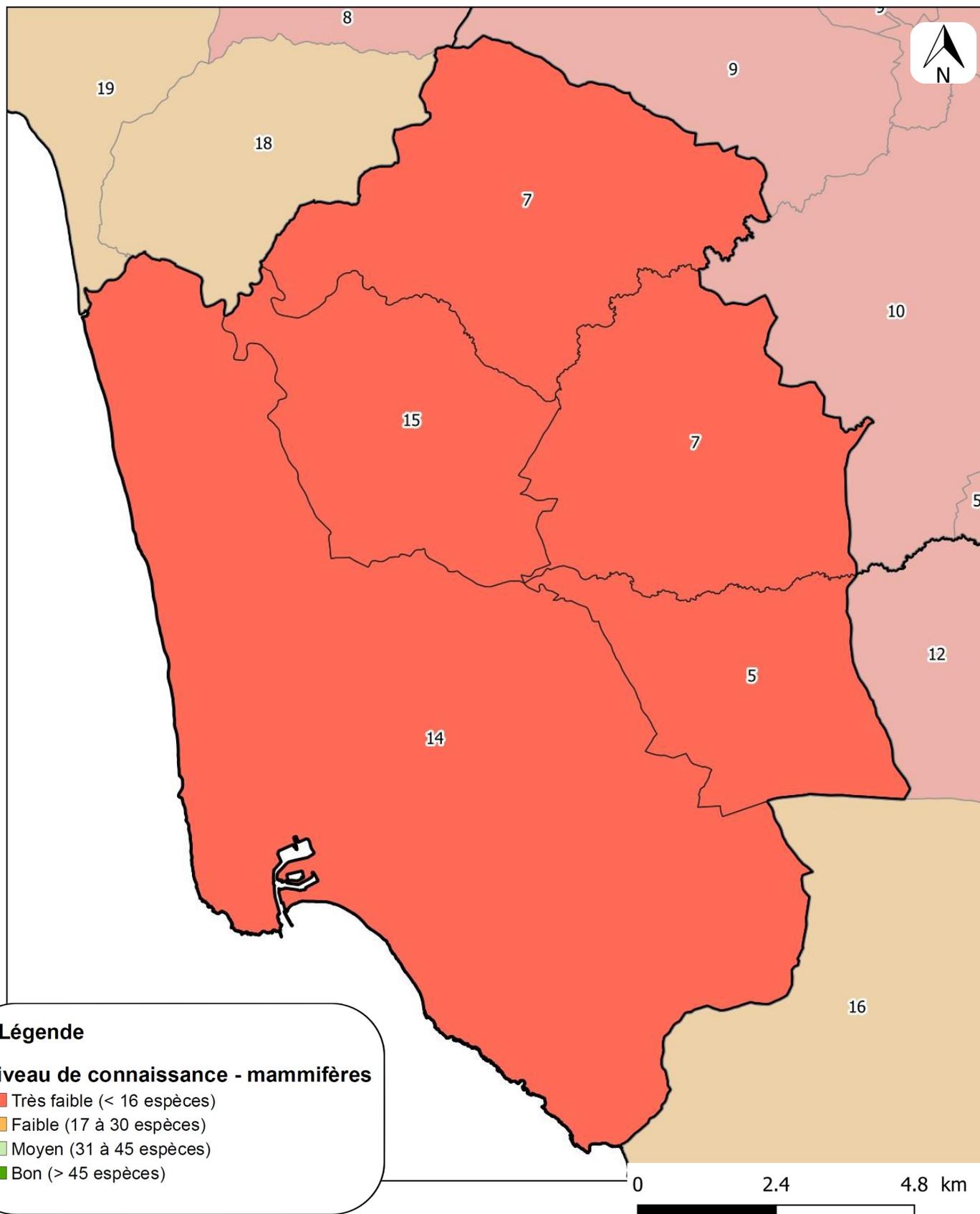
Synthèse des inventaires « Mammifères »

Commune	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Les Sables-d'Olonne	128	14
L'Île-d'Olonne	157	15
Sainte-Foy	31	5
Saint-Mathurin	62	7
Vairé	95	7
Total général	473	19

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les mammifères :
nombre d'espèces



Légende

Niveau de connaissance - mammifères

- Très faible (< 16 espèces)
- Faible (17 à 30 espèces)
- Moyen (31 à 45 espèces)
- Bon (> 45 espèces)

LES SABLES-D'OLONNE

AGGLOMÉRATION (85)



Du fait, du manque de données, le niveau de connaissance est très faible sur l'ensemble des Sables d'Olonne Agglomération. Cela n'a pas permis de mettre en évidence une grande diversité d'espèce de mammifères puisque seulement 19 espèces différentes ont été recensées.

Néanmoins, cette lecture est à prendre avec précaution, puisque cela se base sur le nombre de mammifères en Pays de la Loire, chauves-souris comprises. Et pour les mammifères de ce territoire, la cartographie ne prend pas en compte les chiroptères.

En Pays de la Loire, sur les 69 espèces de mammifères présentes, 19 (soit 35 %) sont menacées de disparition (surtout les micromammifères et les chauves-souris).

Plusieurs d'entre elles sont connues ce territoire : l'Hermine (*Mustela erminea*) et la Musaraigne couronnée (*Sorex coronatus*) présents à l'Île d'Olonne, le Rat des moissons (*Micromys minutus*) aux Sables d'Olonne, le Campagnol amphibie (*Arvicola sapidus*) qu'on retrouve à l'Île d'Olonne et aux Sables d'Olonne ainsi que le Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) sont classés « Vulnérables » à l'échelle régionale. La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) est une espèce « Quasi-menacée » en Pays de la Loire, connue sur les Sables d'Olonne, l'Île d'Olonne, Sainte-Foy et Saint-Mathurin.

De plus, quatre espèces sont protégées à l'échelle nationale : la Loutre d'Europe et le Campagnol amphibie cités précédemment, le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*) et l'Écureuil roux (*Sciurus vulgaris*).

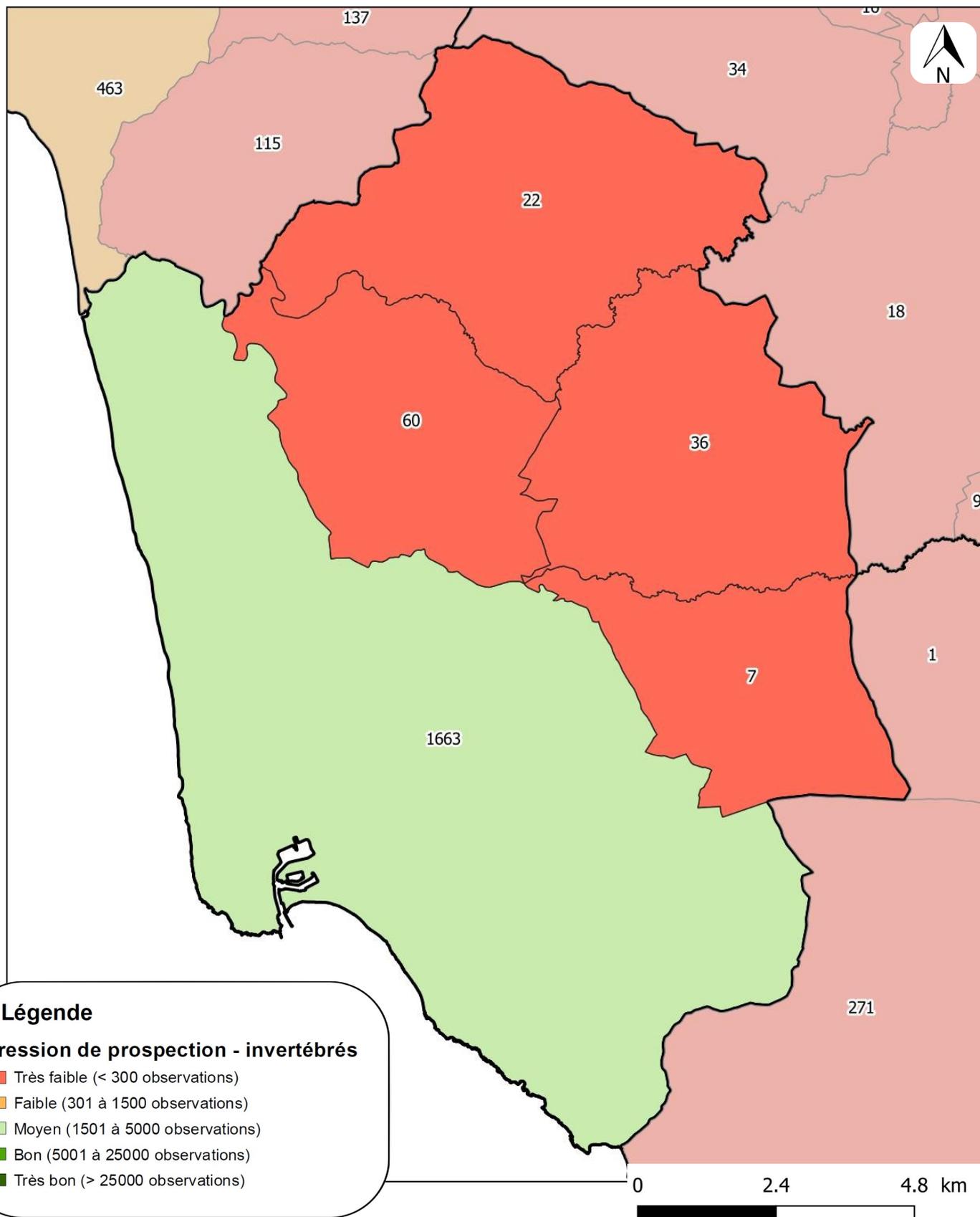
L'ESSENTIEL

- **Seulement 19 espèces de mammifères connues sur le territoire**
- **Niveau de connaissance insuffisante**
- **Absence de données chiroptérologiques**

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les invertébrés :
nombre d'observations



LES SABLES-D'OLONNE

AGGLOMÉRATION (85)



Pour la réalisation de ce document, 1 809 données ont été mobilisées, ce qui semble être une moyenne très faible compte-tenu de la grande diversité d'invertébrés existants en région.

Bien qu'un certain nombre d'observations pourraient être collectées via d'autres bases de données, il apparaît que la quasi-totalité du territoire soit sous-prospecté en ce qui concerne ce groupe faunistique.

Pour les communes de l'Île d'Olonne, Vairé, Saint-Mathurin et Sainte-Foy, on peut même dire que les connaissances concernant les invertébrés sont quasi-inexistantes, puisque le nombre de données dont dispose les communes est en dessous de 60 observations. En fait, 90 % des observations d'invertébrés sont réalisées sur la commune des Sables-d'Olonne. Ceci est à mettre en parallèle d'études ciblées sur certains sites dans la commune.

L'ESSENTIEL

- Pression de prospection très faible pour ce groupe
- Pression de prospection moyenne uniquement pour les Sables d'Olonne

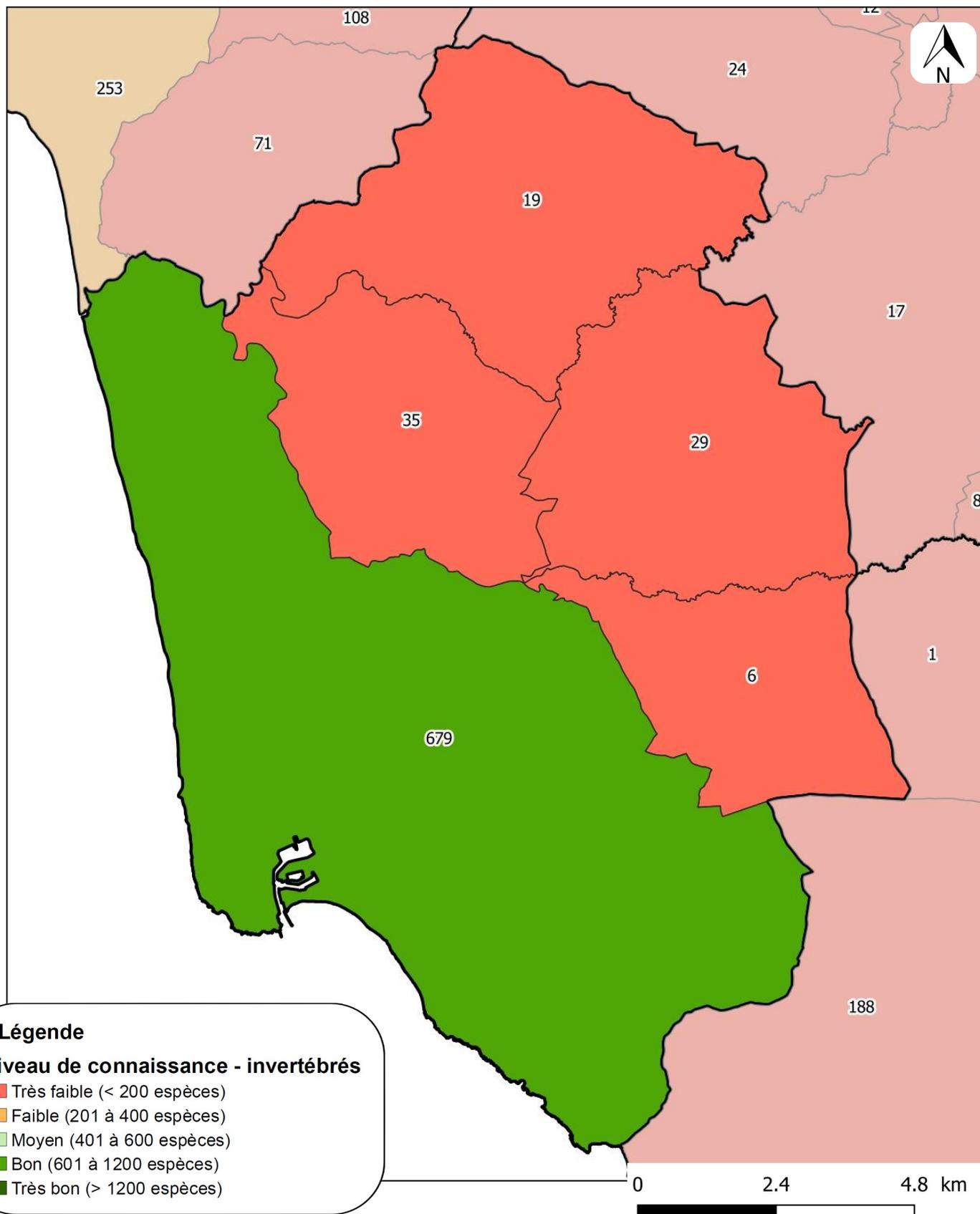
Synthèse des inventaires «Invertébrés »

Commune	Nombre d'observations	Nombre d'espèces
Les Sables-d'Olonne	1 663	679
L'Île-d'Olonne	60	35
Sainte-Foy	7	6
Saint-Mathurin	36	29
Vairé	22	19
Total général	1 809	704

biodiversité

DU TERRITOIRE

Les invertébrés :
nombre d'espèces



LES SABLES-D'OLONNE AGGLOMÉRATION (85)



Le recueil d'observations montre que 704 espèces d'invertébrés sont actuellement connues sur le territoire des Sables d'Olonne agglomération, dont 96 % d'entre-elles sur les Sables d'Olonne.

Les données concernent majoritairement des insectes, avec parmi eux des espèces appartenant aux groupes les plus étudiés : libellules, papillons rhopalocères (papillons dits de jour) et orthoptères. Les papillons hétérocères (dits nocturnes) ainsi que, ce qui est moins commun, les araignées, ont fait l'objet d'inventaires sur le territoire. Ces deux derniers groupes ont l'avantage de fournir des listes d'espèces importantes assez rapidement lorsqu'ils sont recherchés par des études et protocoles ciblés.

Autre point notable parmi la liste des espèces connues à ce jour sur le territoire, c'est le fait de disposer de listes qui atteignent ou dépassent les 10 espèces chez les Gastéropodes et Myriapodes (mille-pattes), groupes habituellement très peu inventoriés en Vendée, faute aussi de spécialistes. Ses connaissances se concentrent cependant sur les Sables d'Olonne uniquement en raison de la présence de quelques personnes compétentes dans ces domaines naturalistes.

Au regard de la cartographie, il apparaît en tout cas que l'ensemble du territoire, et notamment les communes rétro-littoral, mérite d'approfondir et de préciser ses listes d'espèces d'invertébrés présentes. Et ceci d'autant plus que le paysage offre une diversité d'espèces potentielles assez grande puisqu'il est possible de trouver des espèces spécifiques au littoral en plus de celles du contexte bocager et de marais.

L'ESSENTIEL

- Grande disparité de connaissances sur les espèces
- 80 % du territoire avec un niveau de connaissance jugé très faible
- Des groupes d'invertébrés peu communs ont fait l'objet de recherches ciblées mais portées essentiellement sur la façade littorale



Milieux humides

Les zones humides sont des milieux qui regorgent de biodiversité. De nombreuses espèces y assurent une partie de leur cycle biologique.

Plusieurs espèces patrimoniales d'odonates sont donc présentes sur ce territoire. On retrouve notamment :

- L'Agrion joli (*Coenagrion pulchellum*), « En danger critique » en Pays de la Loire ;
- L'Aeschne isocèle (*Aeshna isoceles*), jugée « En danger » à l'échelle régionale ;
- La Cordulie à taches jaunes (*Somatochlora falvomaculata*), « En danger » en Pays de la Loire ;
- Le Leste fiancé (*Lestes sponsa*) ;
- Leucorrhine à gros thorax (*Leucorrhinia pectoralis*) ; ces deux dernières sont « Quasi-menacées » à l'échelle régionale.

Notons également deux espèces d'odonates protégées et inscrite sur l'Annexe 2 de la directive Habitat Faune Flore : la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) et l'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*). Un petit gastéropode est aussi classé dans l'annexe 2 de la Directive Habitat Faune Flore, il s'agit du Vertigo de Des Moulins.



Aeschne isocèle - © A.-L. Charpentier



Vertigo des moulins - © G. San Martin



Agrion de mercure - © P. Chasseloup



Les milieux secs

Les prairies sont des milieux favorables aux invertébrés, à conditions que leur mode de gestion soit adapté ; c'est-à-dire en laissant la végétation se développer naturellement jusqu'à la fin de l'été, pour que les invertébrés puissent accomplir leur reproduction.

La matière organique issue des fauches ou du broyage ne doit pas être laissée sur site car elle tend à modifier les paramètres physico-chimique du site.

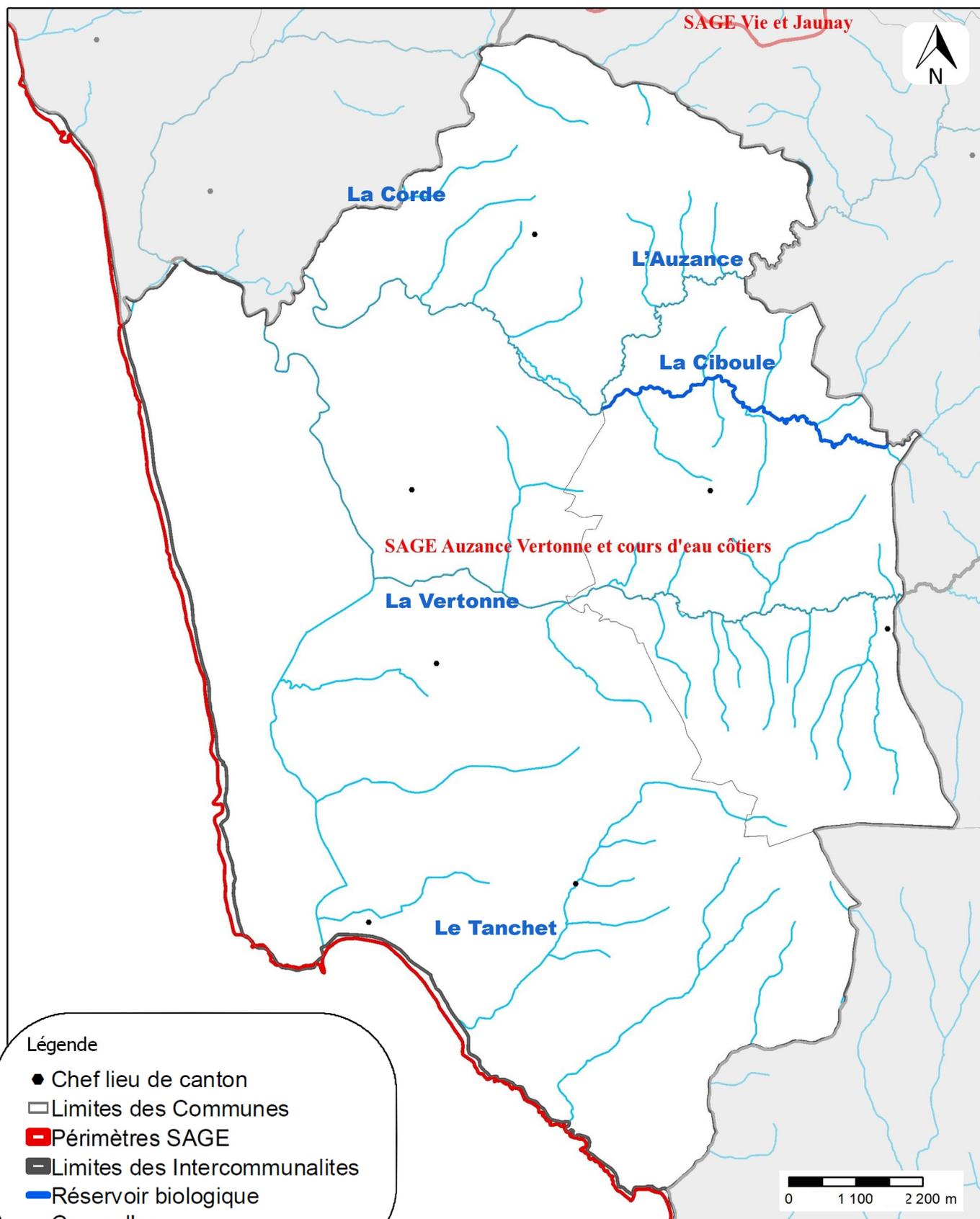
Sur le territoire, on retrouve notamment l'Azuré de l'Ajonc (*Plebejus argus*), « Vulnérable » sur la liste rouge des Pays de la Loire. Le Zygène du Panicaut (*Zygaena sarpedon*) est aussi présent sur la commune des Sables d'Olonne.



Azuré de l'Ajonc - © C. J. Sharp



Zygène du Panicaut - © J. C. Hinojosa



LES SABLES-D'OLONNE

AGGLOMÉRATION (85)

66 km de linéaires de cours d'eau circulent sur le territoire des Sables d'Olonne agglomération. Ils sont répartis sur le bassin versant Auzance Vertonne.

Parmi ces cours d'eau, seule une partie de la Ciboule est considéré comme étant un réservoir biologique.

L'ESSENTIEL

- Très peu de cours d'eau réservoir biologique

Proportion des cours d'eau et réservoirs biologiques situés sur le département et sur l'EPCI, en km et en %

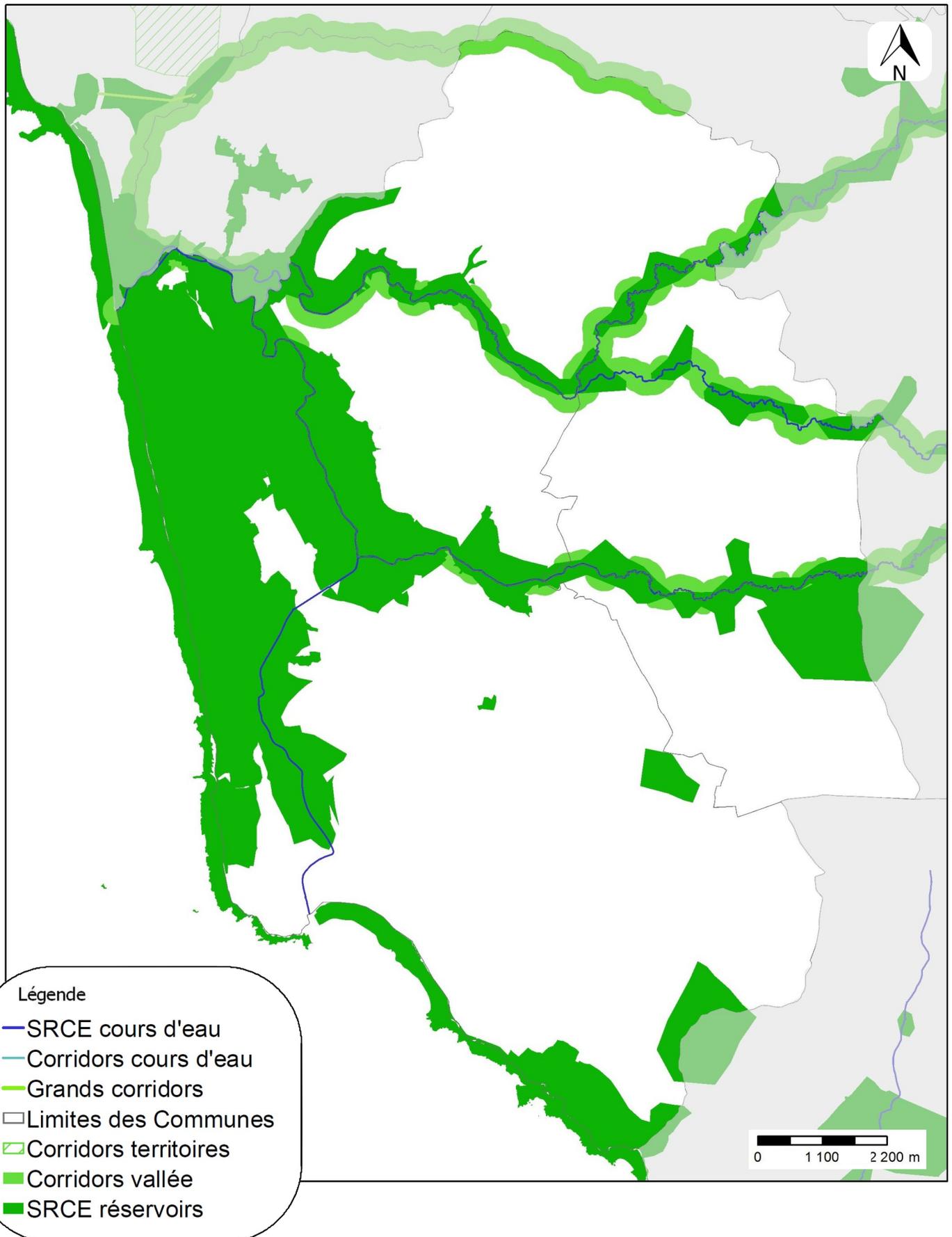
Linéaire des cours d'eau (SDAGE)		Linéaire de réservoirs biologiques	
Département	Les Sables d'Olonne agglomération	Département	Les Sables d'Olonne agglomération
6 412 km	66 km soit 1 % des cours d'eau du département	796 km	7 km soit 0,9 % des réservoirs biologiques du département

Réservoir biologique : cours d'eau ou partie de cours d'eau ou canal qui comprend une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat d'espèces patrimoniales permettant ainsi leur dissémination dans le bassin versant.

biodiversité

DU TERRITOIRE

Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)



LES SABLES-D'OLONNE

AGGLOMÉRATION (85)

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) des Pays de la Loire a été adopté par arrêté du préfet de région le 30 octobre 2015. Il présente les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques, également appelées trame verte et bleue (TVB). Ce document doit être pris en compte par les SCOT et les projets publics.

La TVB est pertinente à l'échelle régionale mais elle n'a pas été identifiée pour être retranscrite à l'échelle intercommunale. Ainsi la TVB des Sables d'Olonne Agglomération est indicative. Il est nécessaire de réaliser une trame verte et bleue plus fine et pertinente sur ce territoire.

La TVB vise à maintenir ou à reconstituer un réseau d'échanges sur les territoires pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, en soit assurer leur survie. Elle doit ainsi contribuer à freiner le déclin de la biodiversité, dont l'une des causes principales est la fragmentation des habitats naturels. Ainsi la TVB est composée de :

- Réservoirs de biodiversité : espaces où se concentre le plus la biodiversité;
- Corridors écologiques : espaces situés entre les réservoirs et qui permettent les échanges et les déplacements.

La TVB est organisée en réseaux terrestres (Trame verte) et aquatiques (Trame bleue). Elle peut être subdivisée en sous-trames (boisée, bocagère, de milieux humides, littorale ...). Chaque sous-trame correspond à un ensemble de milieux homogènes, avec des espèces et un fonctionnement écologique spécifique. Par ailleurs, un même réservoir peut appartenir à plusieurs catégories. Près du tiers de la Région Pays de la Loire est identifié en réservoirs de trame verte et bleue. Sur l'EPCI, plus de 26 000 ha sont considérés en tant que réservoir de biodiversité, soit environ 52% du territoire.

Réservoirs SRCE du territoire

	Superficie sur l'EPCI	Proportion du territoire de l'EPCI	Superficie sur les Pays de la Loire	Proportion du territoire régional
Réservoirs trame verte et bleue	4 556 ha	26%	1 004 258 ha	2%

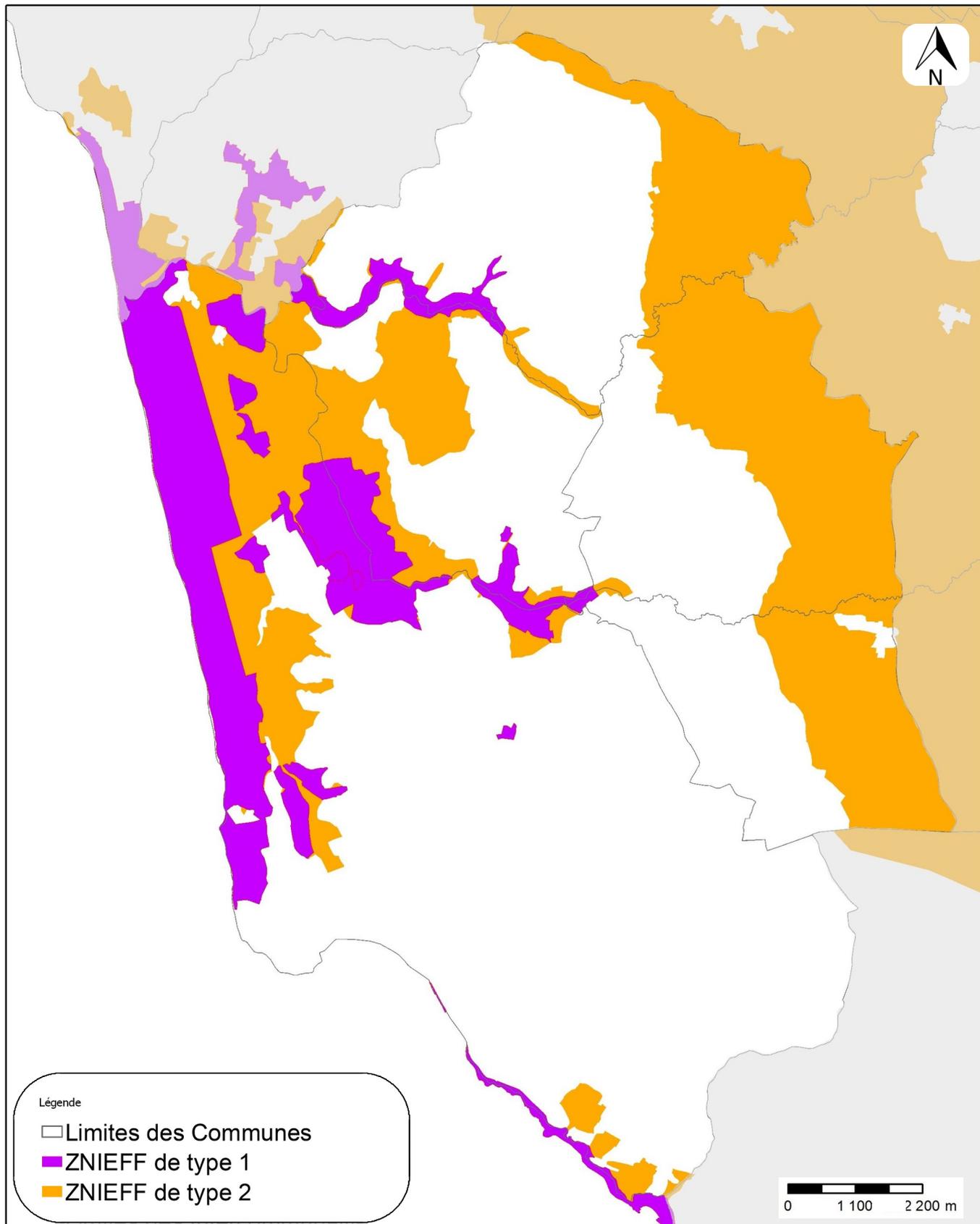
Réservoir de biodiversité : Espace où les espèces peuvent réaliser tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, croissance, reproduction). La biodiversité y est riche et représentative.

Corridor : Voies de déplacement entre les réservoirs de biodiversité.

zonage nature

DU TERRITOIRE

Les Zones Naturelles d'Intérêt
Écologique Faunistique et
Floristique (ZNIEFF)



LES SABLES-D'OLONNE

AGGLOMÉRATION (85)

L'intercommunalité présente 1 735 ha de ZNIEFF de type I (10 % du territoire) et plus de 6 000 ha de ZNIEFF de type II (36 % du territoire).

Les milieux concernés par les ZNIEFF de type II sont les marais et le milieu bocager de l'est de l'EPCI. Les ZNIEFF de type I, quant à elles, sont très diversifiées : zones littorales, boisements, marais, vallée, ...

En Vendée, les ZNIEFF de type I occupent 70 596 ha (soit 11 % du département) et les ZNIEFF de type II occupent 264 290 ha (soit 39 % du département).

L'ESSENTIEL

- Plus de 1 500 ha de ZNIEFF de Type I
- Plus de 6 000 ha de ZNIEFF de Type II

Surface et proportion des ZNIEFF par type et par communes

Commune	ZNIEFF 1			ZNIEFF 2		
	Nombre	Surface (ha)	Ration ZNIEFF surface commune (%)	Nombre	Surface (ha)	Ration ZNIEFF surface commune (%)
L'Ile d'Olonne	4	209	11	1	881	45
Les Sables d'Olonne	14	1 413	48	4	2 433	73
Saint-Mathurin	1	5	0.2	2	1 355	57
Sainte-Foy	1	7	0.5	2	738	47
Vairé	1	101	3	2	902	33
Total EPCI	21	1 735	10	11	6 309	36

Classement par ordre d'importance : 1 2 3

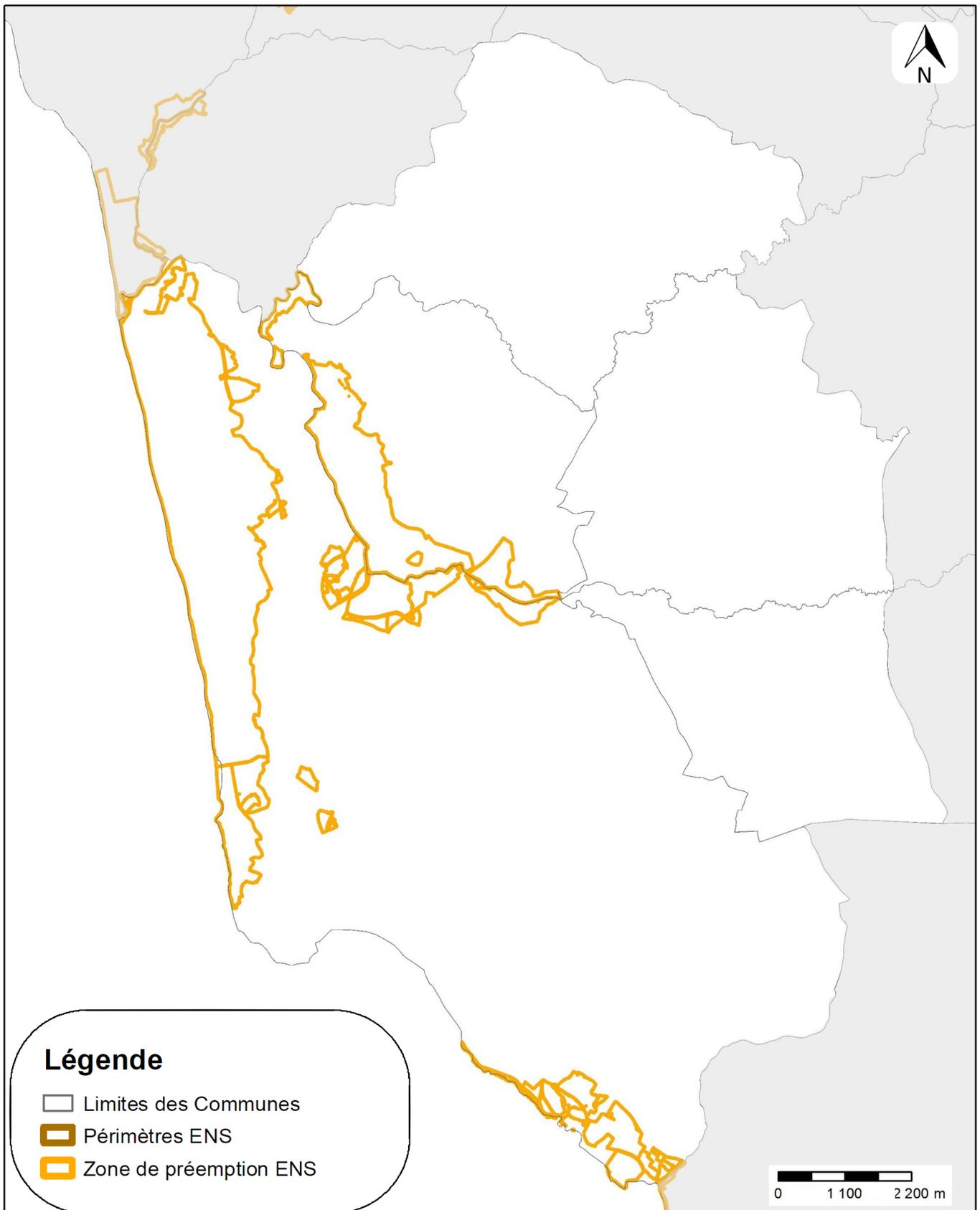
Les ZNIEFF sont des zones d'inventaire présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Elles sont classées en deux catégories :

- **ZNIEFF de type 1 : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;**
- **ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.**

zonage nature

DU TERRITOIRE

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)



LES SABLES-D'OLONNE

AGGLOMÉRATION (85)

Aucun Espace Naturel Sensible n'est inventorié sur l'EPCI. En revanche, il existe plusieurs zones de préemption ENS qui recouvrent essentiellement la côte littorale et les marais du territoire intercommunal.

À l'échelle du département, les ENS recouvrent 2 760 ha (soit 0,4 % du territoire) qui sont répartis sur l'ensemble du territoire.

L'ESSENTIEL

- Aucun Espace Naturel Sensible

Qu'est-ce qu'un ENS ?

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les départements sont compétents pour mettre en œuvre une politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS). La nature d'un ENS est précisée par chaque Conseil départemental en fonction de ses caractéristiques territoriales et des critères qu'il se fixe.

Généralement, les ENS sont des espaces susceptibles :

- de présenter un fort intérêt ou une fonction biologique et/ou paysagère ;
- d'être fragiles et/ou menacés et devant de ce fait être préservés ;
- de faire l'objet de mesures de protection et de gestion ;
- d'être des lieux de découverte des richesses naturelles.

Les ENS, quels objectifs ?

- préserver la qualité de sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ;
- être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Pour parvenir à ces deux objectifs, les ENS sont entretenus en régie directe ou en délégation à d'autres acteurs. Ils répondent ainsi, localement, aux enjeux nationaux de préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

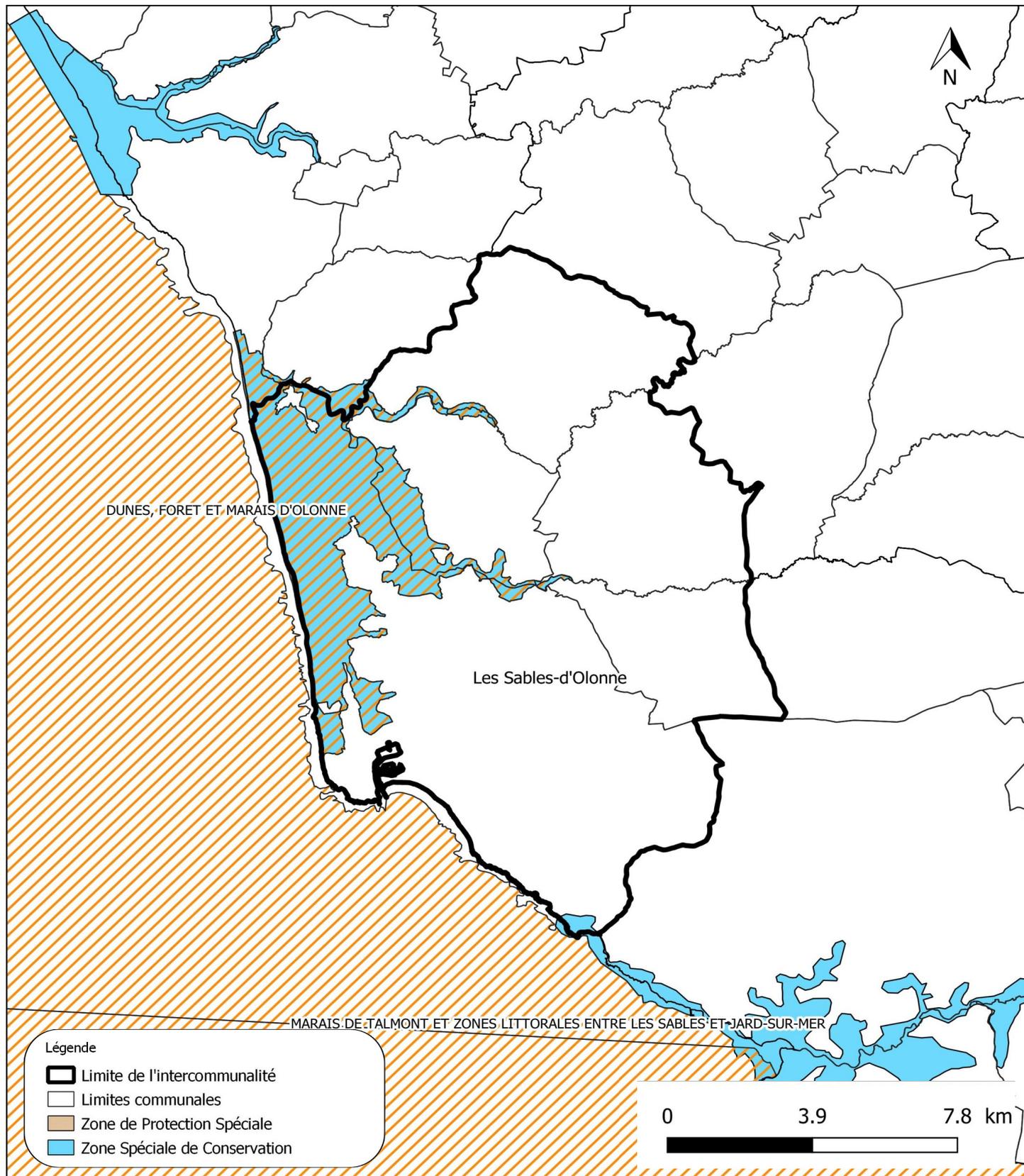
Qu'est-ce qu'une zone de préemption ?

Le Conseil départemental détermine des zones de préemption sur son territoire correspondant aux espaces susceptibles de devenir des ENS.

zonage nature

DU TERRITOIRE

Les réserves et sites
Natura 2000



LES SABLES-D'OLONNE

AGGLOMÉRATION (85)

Natura 2000 constitue un réseau de sites européens qui vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés ou à fort enjeux de conservation en Europe. L'objectif de ce réseau est à la fois de préserver la diversité biologique et de prendre en compte les exigences économiques, sociales, culturelles et régionales. Ce réseau est issu de deux directives européennes, « Oiseaux » et « Habitats ». Les espèces et les habitats naturels ciblés par le réseau Natura 2000 font l'objet de listes annexées aux directives et identifient des habitats ou espèces dites « d'intérêt communautaire ».

Une grande partie de l'ouest du territoire, et notamment la façade littorale et ses marais, est concernée par une zone spéciale de conservation de la Directive « Habitats », mais aussi par une zone de protection spéciale de la Directive « Oiseaux ».

Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) sont créées en application de la directive européenne 79/409/CEE (plus connue sous le nom de directive oiseaux) relative à la conservation des oiseaux sauvages. Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) ont été introduites par la directive européenne 92/43/CEE (directive habitats-faune-flore) et présentent un fort intérêt pour le patrimoine naturel exceptionnel qu'elles abritent.

synthèse des enjeux

DU TERRITOIRE

Amélioration des connaissances

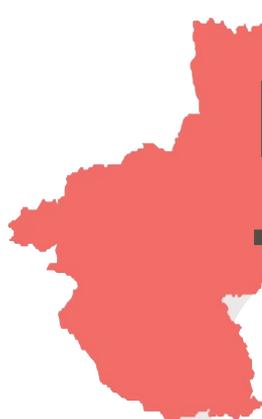
Les connaissances naturalistes sont hétérogènes à l'échelle de l'intercommunalité et selon les groupes. Le manque de connaissance concerne la grande majorité des communes du bocage, où le manque de données est marquant. Il est particulièrement remarquable pour les invertébrés, les mammifères et les amphibiens en général. Ainsi les invertébrés sont largement représentés par les insectes et quasi uniquement sur la commune des Sables-d'Olonne. Les autres communes n'ont pas été ou sont très peu prospectées. Certains groupes tels que les hyménoptères (abeilles, guêpes) et diptères (mouches, syrphes) sont très peu renseignés. Pourtant ces pollinisateurs se révèlent cruciaux pour le maintien de végétaux voire pour des enjeux alimentaires.

Reconquête de la qualité des milieux

Le territoire est largement concerné par les enjeux de ressource en eau. Avec ses nombreux cours d'eau classés en liste 1 et 2, les rivières devraient être dynamiques, fraîches et riches en espèces patrimoniales. Or, seul un petit tronçon de La Ciboule est classée réservoir biologique et aucun cours d'eau n'atteint le bon état écologique.

Par ailleurs, le bocage, paysage prédominant à l'est du territoire constitue un enjeu très important. Ils sont forts vis à vis de la préservation du maillage de prairies permanentes, de haies, de zones humides dont les mares et les haies de bord de cours d'eau (ripisylves). Le bocage préservé, dans la diversité de milieux qu'il propose, présente un grand intérêt, à la fois pour l'accueil de la faune et de la flore, mais aussi pour le maintien de nombreux services écosystémiques.

Les inventaires conduits sur les zones humides et pièces d'eau de l'EPCI ont montré la présence d'une faune et d'une flore intéressante avec de nombreuses espèces patrimoniales. Pour cette raison, il est nécessaire de maintenir en bon état de conservation les milieux déjà existants. Il peut être envisagé de restaurer certaines zones et créer de nouvelles mares sur les secteurs les plus pauvres.



Nos fournisseurs

DE DONNÉES

> Géographie administrative et physique du territoire



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

BD TOPO © 2021
BD ALTI © 2001



Géosciences pour une Terre durable



Géologie 2020



Atlas des Paysages 2016

> Milieux naturels



État des masses d'eau,
DCE 2019



Classement
cours d'eau
2018



Zones humides
probables 201



Mares 2012
Haies 2009



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

Boisements
BD TOPO © 2021

> Aménagement du territoire



INSTITUT NATIONAL
DE L'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE
ET FORESTIÈRE

OC SGE © 2013
RPG 2019



Pollution
lumineuse 2017

> Zonages nature



SRCE 2019
ZNIEFF 2019
Natura 2000



ENS 2018

Données biodiversité

DU PORTAIL

Biodiv'Pays de la Loire
de novembre 2021

> Bases de données moissonnées en intégralité



Conservatoire
d'espaces naturels
Pays de la Loire

Base de données
GéoNature



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

Base de données
Kollect

> Bases de données partiellement moissonnées



Agir pour
la biodiversité

Faune Vendée



Base de données
GéoNature

Conservatoire Botanique National



Bases de données Calluna et
eColibry



Base de données
GéoNature

Les données visualisables reflètent l'état d'avancement des connaissances et/ou la disponibilité des données existantes : elles ne peuvent en aucun cas être considérées comme exhaustives. Le moissonnage des bases de données partenaires est toujours en cours, le nombre de données visualisables est amené à augmenter au fil du temps.

Nos partenaires

> Coordination régionale



UNION REGIONALE
PAYS DE LA LOIRE

> Coordination locale



Agir pour
la biodiversité

> Rédacteurs



LOGNE ET GRAND-LIEU



Agir pour
la biodiversité

> Relecteurs



LOGNE ET GRAND-LIEU

> Financeurs



> Collectif de contributeurs

Tiphaine HEUGAS, Nathan MARTIN et Servane RENOU



SABLES-D'OLONNE AGGLOMÉRATION